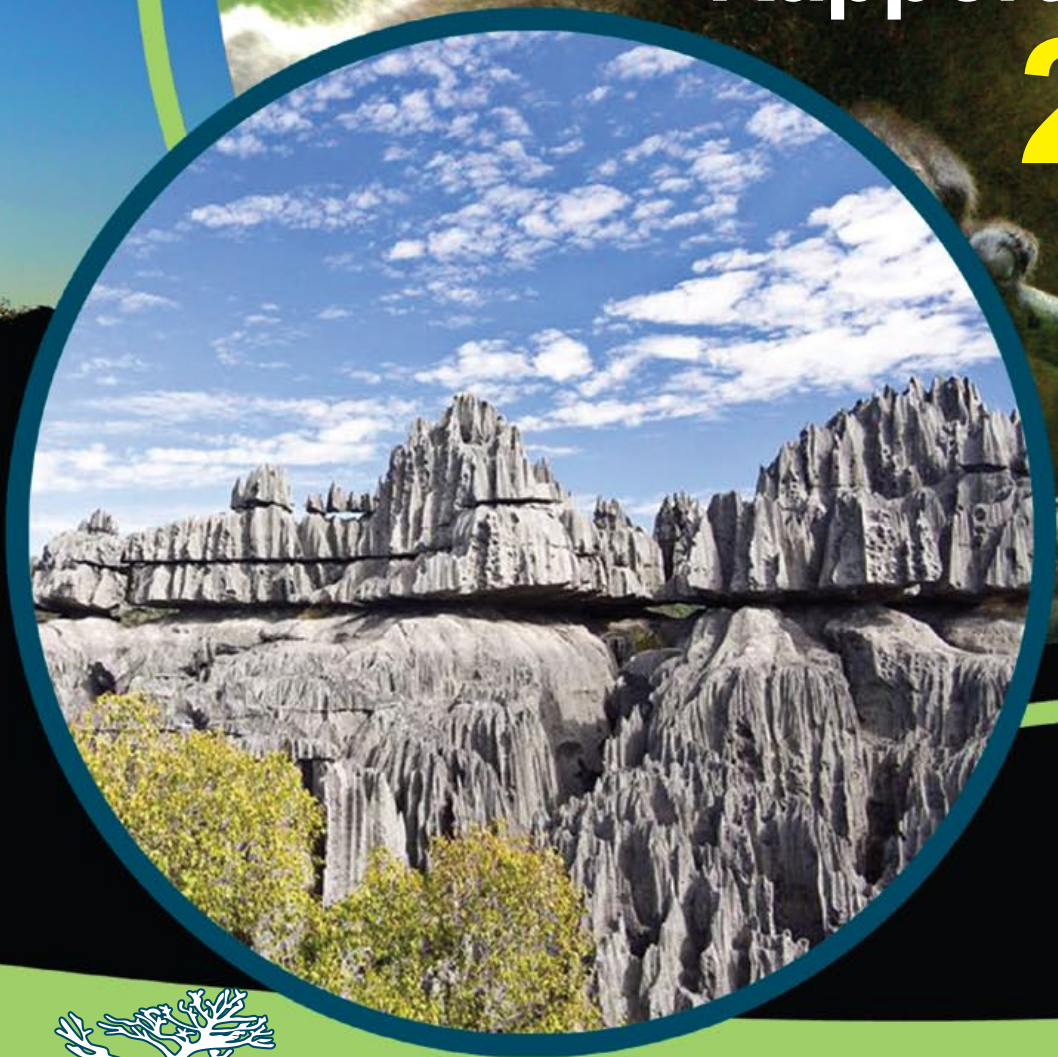




Rapport Annuel 2019



FONDATION POUR LES AIRES PROTEGEES
ET LA BIODIVERSITE DE MADAGASCAR



Le mot de la Présidente du Conseil d'administration

Lorsque le rapport annuel 2019 de la FAPBM sera publié, le monde sera encore en pleine crise sanitaire, se battant contre la pandémie du Covid-19. Au milieu de nouvelles inquiétantes quant aux impacts de la crise sur l'avenir, j'aimerais apporter quelques notes d'optimisme et d'espoir en rappelant les résultats positifs de la FAPBM appuyée par ses partenaires en 2019 et ouvrir des perspectives pour 2020.

Au cours de l'année 2019, la Fondation ne s'est pas contentée de consolider ses acquis. Elle s'est résolument tournée vers le futur, avec comme perspective, les nouveaux challenges pour la biodiversité et le maintien de l'équilibre global joué par les aires protégées. Le Conseil d'Administration et la Direction Exécutive ont abordé l'année 2019 en étant très conscients de l'urgence à laquelle nous sommes tous confrontés. Avec ses partenaires clés, les gestionnaires, la Fondation a souhaité dessiner une nouvelle forme d'accompagnement pour que les aires protégées qu'elle finance puissent bénéficier d'une gestion basée sur une vision stratégique à plus ou moins long terme et des indicateurs de réussite. Ce processus se poursuivra en 2020. La Fondation souhaite démontrer les impacts tangibles de ses financements pour préserver la biodiversité dans les aires protégées qu'elle finance et pour que les populations riveraines puissent jouir des meilleurs services écosystémiques et envisager sereinement leur avenir.



Ceci est un motif de satisfaction car il signifie que la Fondation remplit sa mission. Elle est parvenue à ce résultat grâce au soutien indéfectible des contributeurs. Les financements issus des revenus de notre capital se sont accrus, et grâce à la contribution de la KfW de 22 millions d'euros en 2016, la Fondation appuie désormais 5 aires protégées supplémentaires, ce qui porte le nombre des aires protégées financées à 36, représentant 3 512 000 ha, soit près de la moitié de la surface du Système d'Aires Protégées de Madagascar. Toujours au plan financier, nous noterons aussi que le capital de la Fondation a été de 74,9 millions USD au 31 décembre 2019. Nous le porterons à 100 millions USD en 2020. Toujours avec ses partenaires, la Fondation prépare une campagne de levée de fonds de grande envergure. Au-delà d'une levée de fonds, elle contribuera à faire connaître la biodiversité exceptionnelle de Madagascar et les efforts constants de notre pays pour préserver son héritage naturel et pour le valoriser.

L'année qui s'est écoulée a été une année de transition au niveau de la gouvernance de la Fondation. Au mois de mai 2019, j'ai eu l'honneur de succéder à Barijaona Ramaholimihaso à la tête du Conseil d'administration. Barijaona avait présidé la Fondation de 2015 à mai 2019. Durant 4 années, il a renforcé la FAPBM. La Fondation lui rend hommage pour son engagement. Je souhaite aussi remercier l'ancien Directeur exécutif, Gérard Rambeloarisoa, qui a construit une équipe exécutive forte et qu'il a dirigée jusqu'au mois d'octobre 2019, date de son départ. Avec son expérience, qu'il a mise au service de la Fondation, Gérard a grandement développé les actions de la Direction Exécutive.

La FAPBM est donc aujourd'hui une institution solide. Elle devra mettre cette solidité au service des aires protégées et de la biodiversité à Madagascar. Je souhaite rassurer et remercier nos gestionnaires d'aires protégées et nos contributeurs car la Fondation est une institution pérenne. Je souhaite aussi remercier tous ceux qui nous accompagnent par leur sympathie, leurs pensées, leurs actions et leur courage car ensemble, nous allons poursuivre notre mission de conserver la biodiversité de Madagascar. Les générations futures nous en seront reconnaissantes.

Sahondra Rajoelina
Présidente du Conseil d'administration de la FAPBM

SOMMAIRE

03	Liste des acronymes	
04	LES AIRES PROTÉGÉES, INSTRUMENTS DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ À MADAGASCAR	
06	LES MOMENTS CLES DE LA FAPBM	
08	MISSION, VISION, VALEURS	
09	REALISATION DU PLAN STRATEGIQUE 2017 - 2021	
10	CHIFFRES CLES 2019	
11	GOUVERNANCE	
	Le Conseil d'Administration	11
	Les comités	13
	Relations avec les contributeurs	14
	Entrée en fonction du nouveau Directeur Exécutif	14
15	FINANCEMENTS 2019	
	Évolution des financements sur la période 2015-2019	15
	Évolution des financements apportés par la FAPBM aux NAP	16
	Nature des financements apportés aux NAP.....	17
	Appui à 5 aires protégées supplémentaires.....	18
	Appui à 3 aires protégées dans des situations d'urgence	18
20	IMPACTS	
	Surface totale des aires protégées financées	20
	Évolution du niveau des pressions en 2019	20
	Etat de conservation des espèces cibles dans les aires protégées financées	23
	Impacts sur les populations riveraines	24
	Performances de gestion des aires protégées appuyées	25
	Impacts du système de suivi évaluation et du contrôle interne	26
27	FINANCEMENTS INNOVANTS	
	Lancement du premier programme de compensation	27
28	PERFORMANCES FINANCIERES	
	Évolution du capital	28
	Politique d'investissement.....	29
	Performances du portefeuille d'investissements	30
	Investissements responsables	31
33	MANAGEMENT	
	Direction Exécutive	33
	Procédures	35
	Renforcement de capacités de la Direction Exécutive.....	35
36	LE PROJET LEMURS PORTAL	
37	COMPTES FINANCIERS 2019	
44	PERSPECTIVES	
45	ANNEXE	

Listes des acronymes



AGR	Activités Génératrices de Revenus
AP	Aire Protégée
BCM	Biodiversity Conservation Madagascar
BMS	Brigade Mixte Spéciale
C2D	Contrat de Désendettement et de Développement
CC	Changement Climatique
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CdV	Chaîne de valeurs
CI	Conservation International
CLP	Comités Locaux des Parcs
CMI	Complexe Mangoky Ihotry
CMK	Complexe Mahavavy Kinkony
COSAP	Comité d'Orientation et de Soutien aux Aires Protégées
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FIS	Fonds d'Intervention Spéciale
GEF	Global Environment Facility
GERP	Groupe d'Etude et de Recherche sur les Primates
HY	High Yield
IBI	Indice d'intégrité biologique des aires protégées
IEC	Information, Education et Communication
IEG	Indice d'Efficacité de Gestion
IG	Investment Grade
IUCN/IUCN	The International Union for Conservation of Nature
ISR	Investissement Socialement Responsable
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau (Banque de développement allemande)
KPI	Key Performance Indicators
MBG	Missouri Botanical Garden
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
METT	Monitoring and Evaluation Tracking Tools
MNHN	Musée National d'Histoire Naturelle
MNP	Madagascar National Parks
NAP	Nouvelle Aire Protégée
ONE	Office National pour l'Environnement
OPJ	Officier de Police Judiciaire
PAG	Plan d'Aménagement et de Gestion
PGESS	Plan de Gestion Environnementale et de Sauvegarde Sociale
PN	Parc National
RBG	Royal Botanical Gardens
REDD	Réduction des Émissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts
RS	Réserve Spéciale
SAC	Schéma d'Aménagement Communal
SAGE	Service d'Appui à la Gestion de l'Environnement
SAPM	Système des Aires Protégées de Madagascar
SIG	Système d'Information Géographique
SRAT	Schéma Régional d'Aménagement du Territoire
TPF	The Peregrine Fund
UNEP-WCMC	UN Environment Programme World Conservation Monitoring Centre
VOI	Vondron'Olona Ifotony (Communauté de base)
WCS	Wildlife Conservation Society
WWF	World Wide Fund for Nature

LES AIRES PROTÉGÉES, INSTRUMENTS DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ À MADAGASCAR

Madagascar fait partie des premiers pays à avoir été reconnus comme ayant une méga biodiversité par l'UNEP-WCMC. La biodiversité de l'île est exceptionnelle grâce à la diversité de ses écosystèmes et son exceptionnelle endémicité. Cinq familles de plantes et plus de 80% des espèces rencontrées sur le territoire sont reconnues comme étant endémiques.

La diversité en faune est également remarquable : 341 espèces d'amphibiens, 418 espèces de reptiles, 263 espèces d'oiseaux, 109 espèces de primates et 120 espèces d'autres mammifères. L'île est particulièrement connue pour ses lémuriers, les baobabs, les caméléons et le fosa.

Une grande partie de cette richesse est cependant gravement menacée et est inscrite sur la liste rouge de l'IUCN.

Espèces et plantes de Madagascar	CR (en danger critique)	EN (en danger)	VU (Vulnérable)	Total par taxon
<i>Primates</i>	22	48	20	90
<i>Oiseaux</i>	2	16	19	37
<i>Reptiles</i>	24	54	61	139
<i>Amphibiens</i>	22	79	44	145
<i>Autres mammifères</i>	-	15	18	33
<i>Plantes</i>	335	890	603	2 161
<i>Total par statut IUCN</i>	405	1 102	765	2 272

Source : IUCN 2019

Plus de 20% des espèces inscrites sur la liste rouge de l'IUCN pour Madagascar sont retrouvées dans les aires protégées financées par la Fondation.

Le tableau ci-dessous montre la classification IUCN des espèces et plantes retrouvées dans les AP financées :

	CR (en danger critique)	EN (en danger)	VU (Vulnérable)	Total par taxon
<i>Primates</i>	16	32	19	67
<i>Oiseaux</i>	1	14	16	31
<i>Reptiles</i>	13	38	50	101
<i>Amphibiens</i>	7	57	39	103
<i>Autres mammifères</i>	-	5	12	17
<i>Plantes</i>	47	80	53	180
<i>Total par statut IUCN</i>	84	226	189	499

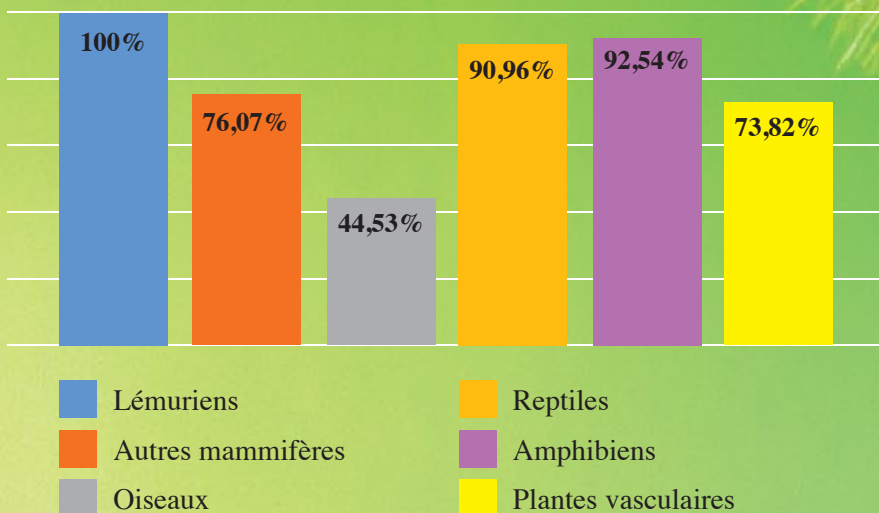
Source : IUCN 2019

Le gouvernement malgache a fait de la création des aires protégées l'instrument principal de la protection de la biodiversité à Madagascar.

En 2019, Madagascar compte 122 aires protégées s'étalant sur une superficie totale de 7 091 055 ha.



Pourcentage d'endémicité nationale dans les AP financées par la FAPBM



LES MOMENTS-CLES DE LA FAPBM

Les institutions fondatrices de la FAPBM



*Gouvernement de Madagascar
représenté par
Feu Sylvain
Rabotoarison*



*Conservation
International
représenté par
Feu Léon
Rajaobelina*



*World Wide Fund
for Nature WWF
représenté par
Jean Paul Paddack*

Les anciens Présidents du Conseil d'Administration de la FAPBM



*Sahondra
Rabenarivo
2011 - 2015*



*Barijaona
Ramaholimihaso
2015 - 2019*



2005

- Création de la FAPBM à l'initiative de Conservation International, de WWF et de l'État malagasy. Léon Rajaobelina (CI) et Jean Paul Paddock (WWF) ont été les initiateurs de la mise en place du mécanisme de pérennisation des financements de la conservation des aires protégées et de la biodiversité de Madagascar.
- Dotation au Capital par Conservation International.
- Nomination de Léon Rajaobelina en tant que Président du Conseil d'Administration de la FAPBM.

2006

- Dotation au Capital par le WWF et l'État malagasy.
- Signature d'un accord de don avec l'Agence Française de Développement et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial.
- Mise à disposition d'un don subsidiaire IDA dans le cadre du don lié au financement du Programme Environnemental 3 pour 10 millions USD.

2007

- Premières opérations de financement de la FAPBM en faveur de 6 aires protégées (Ankarafantsika, Marojejy, Andringitra, Andranomena, Kirindy et Tsimanampetsotse).

2008

- Signature du Contrat de Désendettement et de Développement.

2009

- Financement de 2 aires protégées additionnelles à partir des revenus des placements du Capital : Masoala et Mahavavy Kinkony.

2010

- Nomination de Sahondra Rabenarivo en tant que Présidente du Conseil d'Administration.

2011

- 1 675 000 ha d'aires protégées bénéficiaires des financements de la FAPBM.

2012

- La FAPBM contribue à la conservation et à la protection de 37% des aires protégées de Madagascar (1 400 000 USD en faveur de 21 aires protégées).

2013

- Contribution au Capital de Conservation International pour un montant de 2 000 000 USD.

2014

- Obtention du statut de protection définitive de 12 aires protégées financées par la FAPBM, 31 aires protégées sont financées, s'étendant sur 3 000 000 ha.
- Nomination de Barijaona Ramaholimihaso en tant que Président du Conseil d'Administration.

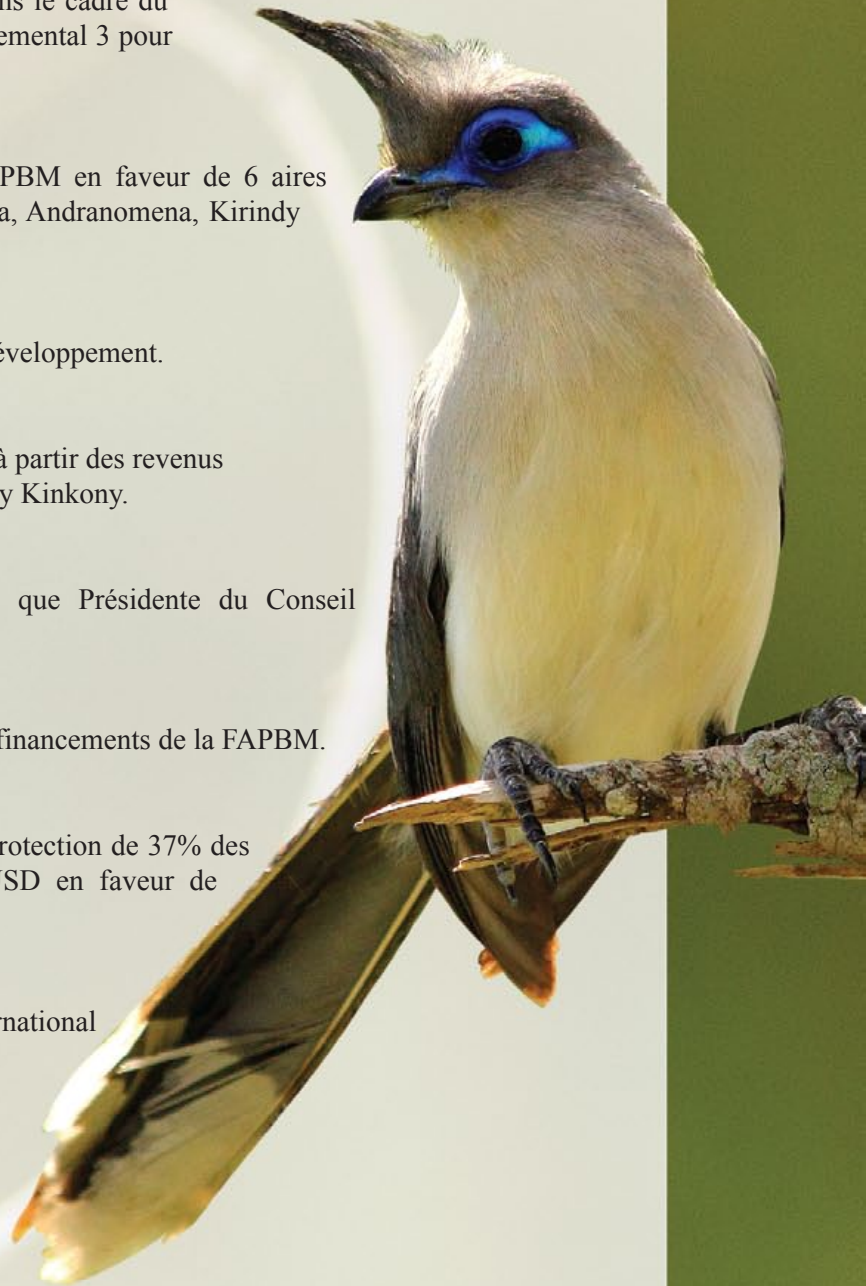
2015

- Capital porté à 70 000 000 USD grâce à la nouvelle contribution de la KfW : 22 000 000 Euros.
- Gestion des fonds du Plan de Sauvegarde Sociale et Environnementale de la Banque Mondiale.

2016

- Le montant du Capital de la FAPBM est de 74 871 993 USD.
- Nomination de Sahondra Rajoelina en tant que Présidente du Conseil d'Administration.

2019



MISSION, VISION, VALEURS

Notre mission

Contribuer au développement humain durable par la conservation et la valorisation de la biodiversité à travers la mobilisation de sources de financement pérenne en faveur du Système des Aires Protégées de Madagascar.

Nos Valeurs

Passion pour la nature : Parce que la nature nous protège, nous devons la protéger.

Engagement pour la biodiversité de Madagascar : Nous sommes attachés à la biodiversité unique de Madagascar et œuvrons pour sa conservation.

Redevabilité : Nous sommes redevables envers nos contributeurs qui ont placé leur confiance en nous. Nous sommes aussi redevables envers toutes les parties prenantes dans la conservation de la biodiversité.

Transparence : Nous portons une importance particulière à la transparence de nos décisions et de nos actions. Celle-ci s'exprime dans notre site internet et à travers notre communication.

Éthique : Le Conseil d'administration et les membres de la Direction exécutive de la FAPBM appliquent une éthique rigoureuse dans toutes les décisions de la Fondation.

La gestion des conflits d'intérêt

Conformément aux termes de l'article 2.3b des Statuts, la Fondation s'interdit de contracter des obligations ou de faire des paiements qui constituent, ou donnent l'impression de constituer un conflit d'intérêts existant et potentiel.

En vertu de l'article 22.1 du Règlement Intérieur, les membres du Conseil d'Administration ne pourront s'impliquer personnellement, professionnellement et financièrement dans des relations d'affaires concernant la Fondation ou ne pourront se trouver dans une situation où ils pourraient tirer un profit financier des activités de la Fondation.

Notre vision

La FAPBM ambitionne de devenir le mécanisme central du financement durable des aires protégées terrestres et marines de Madagascar. La FAPBM ambitionne par ailleurs d'être un modèle de gouvernance pour les institutions et organisations à Madagascar.



REALISATION DU PLAN STRATEGIQUE 2017 -2021

Pour l'exécution du Plan Stratégique 2017 - 2021, un plan de mise en oeuvre a été élaboré. Il contient un cadre logique, un plan de suivi-évaluation et un tableau de bord pour le suivi de la performance de la Fondation par rapport aux objectifs spécifiques qu'elle s'est fixée d'ici fin 2021.

L'état d'avancement par rapport à ces objectifs est synthétisé ci-après :

Indicateurs	Valeur de l'indicateur en 2017	Valeur de l'indicateur en 2019
Objectif général : Contribuer à l'amélioration de l'intégrité écologique des aires protégées financées par la FAPBM (score de 2 à 3 d'ici 2021)		
Indice d'intégrité biotique (IBI)	2,62	2,69
<i>Objectif spécifique 1 : D'ici 2021, augmenter l'apport de la FAPBM jusqu'à représenter le tiers des coûts de gestion des aires protégées du SAPM</i>		
Proportion de la part de la FAPBM dans le financement des coûts de gestion des aires protégées du SAPM	31 sur 122 aires protégées du SAPM. Soit ¼ du nombre total des aires protégées du SAPM	36 sur 122 aires protégées du SAPM. Soit le 1/3 du nombre total des aires protégées du SAPM.
<i>Objectif spécifique 2 : D'ici 2021, augmenter à 75% le score obtenu des aires protégées financées selon les indicateurs de performance clés établis par la FAPBM</i>		
KPI (Key Performance Indicator)	Score MNP : 63,52% Score NAP : 59,56%	Score MNP : 78,15% Score NAP : 76,26%
<i>Objectif spécifique 3 : Accroître le niveau d'efficacité des aires protégées de 25% en tant qu'infrastructures vertes dans les plans d'aménagement du territoire dans les activités d'adaptation au changement climatique</i>		
Indicateurs d'efficacité de gestion des aires protégées (scores IEG et METT)	IEG MNP : 0,71 METT NAP : non disponible	IEG MNP : 0,72 METT NAP : 0,69 Toutes les NAP utilisent actuellement le METT pour le suivi de leur efficacité de gestion

La FAPBM s'achemine vers l'atteinte des Objectifs Spécifiques de son Plan Stratégique 2017-2021.

CHIFFRES CLES 2019

Montant des financements à partir des revenus du capital : 6,4 milliards MGA / 1,9 millions USD

Montant du capital à fin 2019 : 74,8 millions USD

Nombre de bénéficiaires directs et indirects des AP financées : 3,2 millions

Financements totaux : 6,8 milliards MGA / 2 millions USD

Nombre d'AP bénéficiaires du Fonds d'Intervention Spéciale : 3

Performance des investissements : +12,67% net

Superficie totale des AP financées : 3 512 251 ha

Nombre total des AP financées : 36

Indicateur de conservation de la biodiversité (IBI) : 2,69

Nombre de nouvelles AP financées : 5

Nombre d'espèces de faune protégées : 319

Indicateurs de performance des APs financées (KPI) :
MNP : 78,15%
NAP : 76,26%



Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé à 45% de femmes, dont la Présidente et la Vice-Présidente.

2019 a vu d'importants changements au sein du Conseil d'administration. Ainsi, Barijaona Ramaholimihaso, Président du Conseil d'administration en fin de mandat, a cédé sa place à Sahondra Rajoelina. De même, Sandra Randrianarisoa et Andrew Cooke ont achevé leurs mandats respectifs. Enfin, deux administrateurs ont démissionné. Il s'agit de Cécile Manorohanta pour raisons familiales et professionnelles, et Alain Liva Raharijaona qui a été nommé Directeur exécutif de la Fondation.

Du côté des entrées, la Fondation a accueilli les nouveaux administrateurs suivants en 2019 :

- Hanta-Zo Rakotovao
- Uwe Klug
- James Ranaivoson
- Andriamanjato Mamitiana
- Ratafika Dimbindraibe.

Biographies des membres du Conseil d'administration



Sahondra RAJOELINA,
Présidente du Conseil d'Administration

Actuellement Directeur pays de Conservation International - Madagascar où elle a d'abord occupé le poste de Senior Directeur des Opérations. Avant de rejoindre cette ONG, elle a été successivement Chercheur pour la Société RAGT (Rodez-France), Chef du Département Biodiversité du CNRE et Conseiller Scientifique du Premier Ministre.

Sahondra Rajoelina est titulaire d'un Doctorat de l'Institut National Polytechnique de Toulouse/ ENSAT – Biotechnologie Végétale



Anitry Ny Aina (Nanie)
RATSIFANDRIHAMANANA,
Vice-Présidente du Conseil d'Administration

Actuellement Directeur Pays du World Wide Fund for Nature - Madagascar après avoir été Directeur de la Conservation de la même organisation. Durant sa carrière, elle a toujours œuvré à valoriser les projets du WWF et de la conservation environnementale, tant au niveau international que national. Nanie Ratsifandrihamanana fait partie de plusieurs cercles de recherches, d'actions et de réflexions liés à l'environnement et la conservation dont l'Association Vahatra, la commission de catégorisation des aires protégées au sein de l'IUCN et l'éditorial du journal Madagascar Conservation and Development. Elle a également codirigé la Commission sur les aires protégées de Madagascar. Elle est diplômée en Education environnementale et Communication de Cornell University (USA).



Ratafika Andriamalazamanga DIMBINDRAIBE,
Trésorier du Conseil d'Administration

Ancien Directeur de Cabinet du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. Il a également été Conseiller Spécial du Premier Ministre chargé du volet Environnemental et Social/Santé, Chef de Service Maternité et Imagerie Médicale, Chef d'Établissement Intérimaire – CHD2 Manjakandriana.

Ratafika Dimbindraïbe est titulaire d'un diplôme de Doctorat en Médecine de la Faculté de Médecine d'Antananarivo et d'un diplôme d'Études Spécialisées en Chirurgie Viscérale de l'Université /CHU de Bordeaux 2.



Hanta Zo RAKOTOVAO,

Actuellement Chef de Département juridique et réglementaire chez Orange Madagascar. Avant d'occuper cette fonction, elle a occupé des postes de responsabilité dans le domaine juridique dans le secteur privé.

Hanta Zo Rakotovaï est titulaire d'un Master II en Droit de l'Université Gaston Berger Sénégal, d'un Diplôme d'Études Approfondies (DEA) en Sciences Sociales et d'un Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées (DESS) en Administration et Aménagement des Collectivités Locales de Saint Denis de la Réunion.



Naritiana RAKOTONIAINA,

Actuellement Directeur Exécutif du Service d'Appui à la Gestion de l'Environnement (SAGE) et enseignante à l'École Supérieure des Sciences Agronomiques et à la Faculté de Droit, Économie, Gestion et Sociologie de l'Université d'Antananarivo. Elle est membre des groupes de travail sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des bénéfices découlant de l'exploitation de

la biodiversité au sein de la « Convention sur la Diversité Biologique ».

Naritiana Rakotoniaina est titulaire d'un doctorat en Sciences Agronomiques.



Eric RAKOTO-ANDRIANTSILAVO

Secrétaire National du Projet Pôles Intégrés de Croissance (PIC) Madagascar, un projet de la Banque Mondiale. Il possède une longue carrière de cadre dans le secteur privé et public en France et à Madagascar. Il a été Directeur Exécutif de la Fondation pour les Aires Protégées de Madagascar (FAPBM).

Eric Rakoto-Andriantsilavo est titulaire d'un Master of Business Administration (MBA) de Kelley School of Business, Indiana University (USA), et d'un diplôme de Statisticien-Economiste, École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique (ENSAE), Paris, France.





Uwe KLUG

Actuellement Expert Sectoriel Principal Biodiversité à la Banque de développement KfW. Il a passé plus de 25 ans dans le domaine de la conservation et de la coopération au développement, à la fois en tant que consultant indépendant et pour le compte de différentes organisations gouvernementales et non gouvernementales en Afrique orientale, centrale et occidentale.

Uwe Klug est diplômé en Géographie, Science politique et Histoire de l'Université de Marburg/ Lahn et de l'Université de Freiburg.



Andriamanjato MAMITIANA

Actuellement Directeur du Mécanisme de Financement Durable et des Paiements des Services Ecologiques au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et Enseignant à l'École Supérieure des Sciences Agronomiques d'Antananarivo. Il a occupé plusieurs postes au sein du Ministère de l'environnement avant son actuelle fonction, dont celui de Coordonnateur du Bureau

National de Coordination REDD+.

Andriamanjato Mamitiana est titulaire d'un Diplôme d'Études Supérieures en Finances d'entreprise et d'un Diplôme d'Études Approfondies en Chimie Organique de la Faculté des sciences d'Antananarivo - Madagascar.



James RANAIVOSON

Ancien Conseiller de direction dans le département "Participations en Capital Investissement, Nouveaux Produits & Transactions Spéciales" de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), fondateur et associé-gérant de WINDOF CAPITAL, société de conseil enregistrée depuis fin 2018 comme «conseiller financier» au Luxembourg. Il est également membre du Conseil d'administration de Graines de vie Luxembourg, une ONG active dans des programmes de plantation de forêts à Madagascar.

James Ranaivoson est titulaire d'un Master en gestion de l'environnement, d'un DEA de mathématique, d'un DEA en économie financière et fut ancien élève en finance du Doctorat de HEC Paris.

Les Comités

Le Conseil d'administration a mis en place quatre comités en son sein :

– Le **Comité de Financement** est en charge de la supervision des activités de financement, y compris l'élaboration et la mise à jour de la politique de financement de la Fondation.

Présidente : Naritiana Rakotoniaina

Membres : Anitry Ny Aina Ratsifandrihamanana, Hanta Zo Rakotovao, Andriamanjato Mamitiana.

– Le **Comité d'Investissement** est en charge de la supervision des activités de placement, y compris l'élaboration et la mise à jour de la politique d'investissement de la Fondation.

Président : James Ranaivoson

Membres : Ratafika Dimbindraibe, Eric Rakoto Andriantsilavo.

– Le **Comité de Levée de fonds** est en charge de la supervision des activités de recherche de financement et de levée de fonds de la Fondation.

Président : Uwe Klug

Membres : Eric Rakoto-Andriantsilavo, James Ranaivoson, Andrew Cooke.

– Le **Comité d’Audit** est en charge du suivi : (i) du processus d’élaboration de l’information financière ; (ii) de l’efficacité des systèmes de contrôle interne et de la gestion des risques ; et (iii) du contrôle légal des comptes annuels.

Présidente : Hanta Zo Rakotovao

Membres: Anitry Ny Aina Ratsifandrihamanana, Naritiana Rakotoniaina, Andriamanjato Mamitiana, Sandra Randrianarisoa.

Relations avec les contributeurs

La FAPBM attache la plus haute importance dans les relations qu’elle entretient avec ses contributeurs au capital. A fin 2019, les principaux contributeurs institutionnels, sont les suivants :

- World Wide Fund for Nature (WWF);
- Conservation International ;
- L’Etat malgache ;
- La Banque Mondiale ;
- L’Agence Française pour le Développement (AFD) ;
- La Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW);
- Le Fonds Français pour l’Environnement Mondial (FFEM) ;
- Le Global Environment Facility.

La FAPBM transmet des rapports aux contributeurs en application des conventions de financement. Par ailleurs, les contributeurs ont accès à l’ensemble des documents de la FAPBM à travers une fenêtre dédiée dans le site internet de la Fondation. De plus, la FAPBM informe systématiquement ceux-ci lors de modifications importantes dans la gouvernance de la Fondation. Enfin, une réunion entre la Fondation et ses contributeurs a lieu chaque année à Madagascar pour un compte-rendu des activités de l’année écoulée et échanger sur tous les sujets importants pour les contributeurs. La réunion des contributeurs pour l’année 2019 a eu lieu près du Parc national de l’Isalo, dans le sud de Madagascar.



La réunion des contributeurs à Isalo en 2019

Entrée en fonction du nouveau Directeur exécutif

L’année 2019 a été marquée par le départ à la retraite de l’ancien Directeur Exécutif, Gérard Rambeloarisoa (photo à gauche), et l’arrivée du nouveau Directeur, Alain Liva Raharijaona (photo à droite) le 18 novembre 2019.



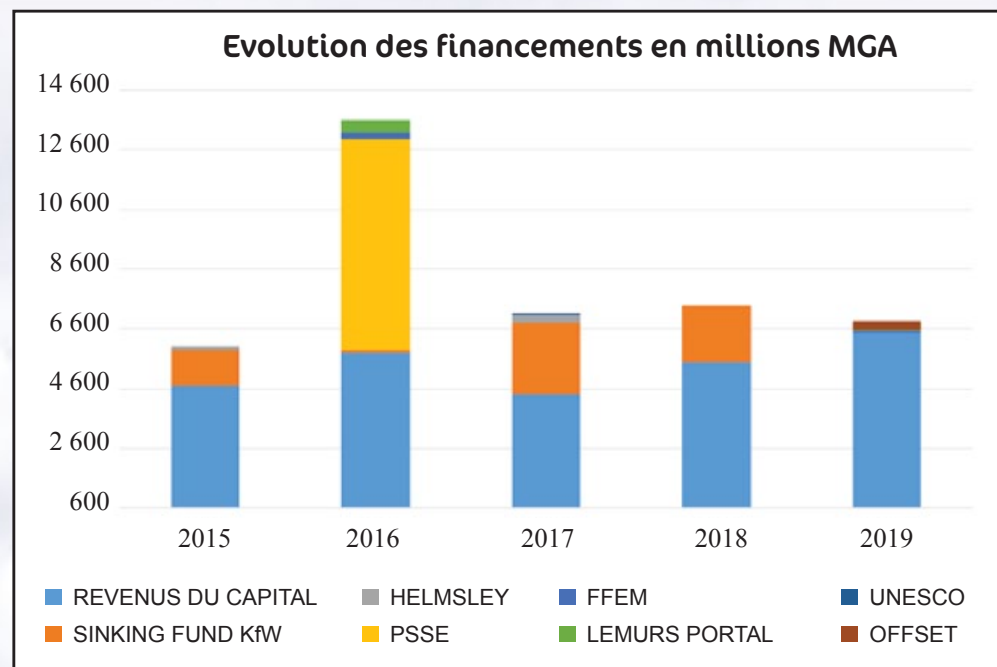
Le Directeur Exécutif sortant a occupé cette fonction pendant 4 ans (de 2015 à 2019) et a accompagné l’élaboration du Plan Stratégique 2016 – 2021 de la Fondation ainsi que la mise en œuvre de celui-ci jusqu’à son départ.

Le nouveau Directeur Exécutif de la Fondation est un ancien administrateur de la FAPBM et Président du Comité d’Investissement de 2015 à 2019. Il est doté d’une solide expérience tant dans le secteur privé que dans le secteur public.

Évolution des financements sur la période 2015-2019

La FAPBM finance partiellement 36 aires protégées sur un total de 122 aires protégées à Madagascar. Parmi celles-ci, 22 AP sont gérées par Madagascar National Parks (MNP) et 13 AP font partie des nouvelles aires protégées, NAP, gérées par des communautés ou des ONG. Une NAP, Agnalazaha, est gérée dans le cadre d'un programme de compensation de l'entreprise QMM.

Le financement pour l'année 2019, s'élève à **6 870 118 253 Ariary, soit 2 069 220 USD**, tous financements confondus, dont 6 470 736 152 Ariary, soit 1 952 151 USD sur revenus du capital.

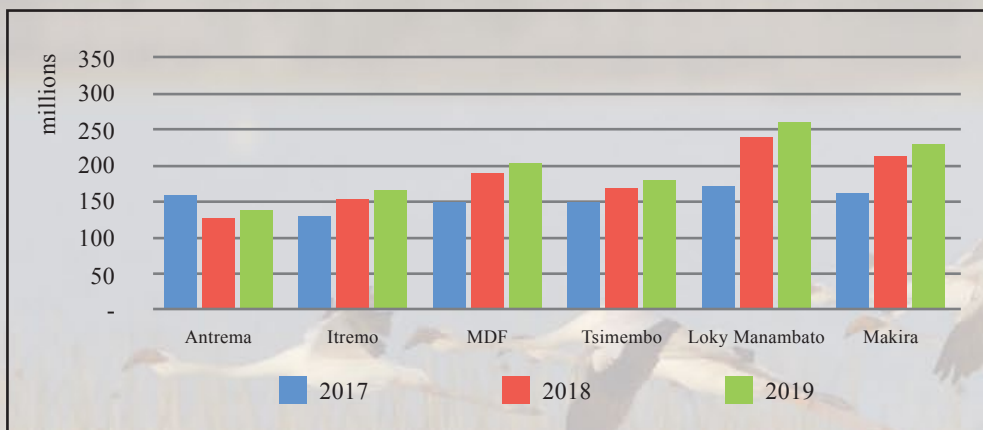
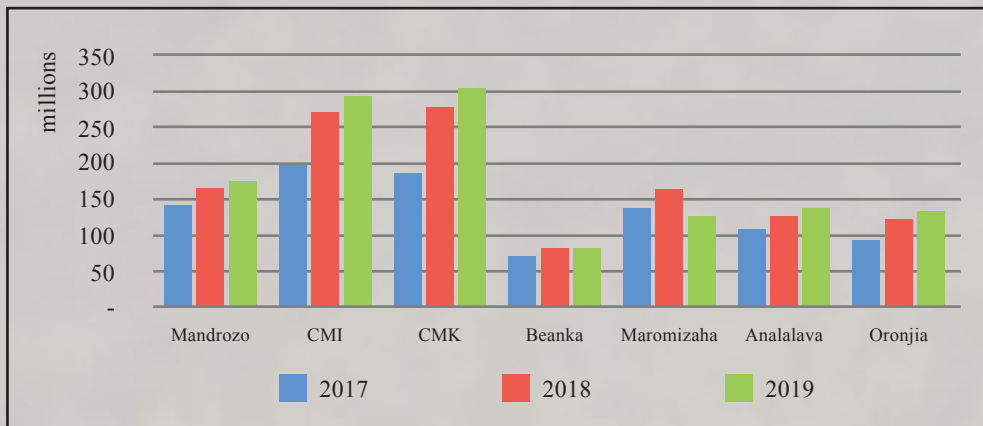


Il y a lieu de souligner que les financements issus des revenus du capital de la FAPBM sont en constante progression, à l'exception de 2017.

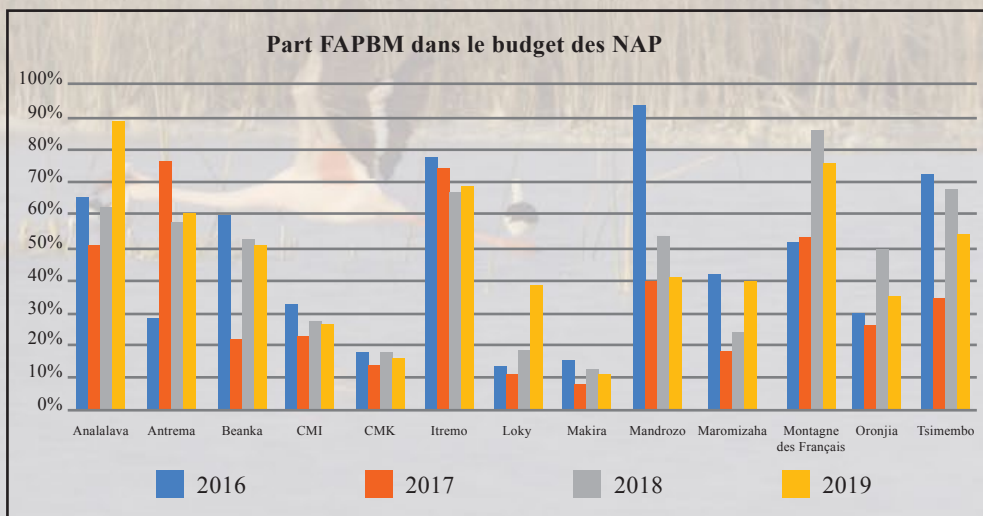


Évolution des financements apportés par la FAPBM aux NAP

Les graphes suivants montrent l'évolution des financements de la FAPBM dans les NAP :



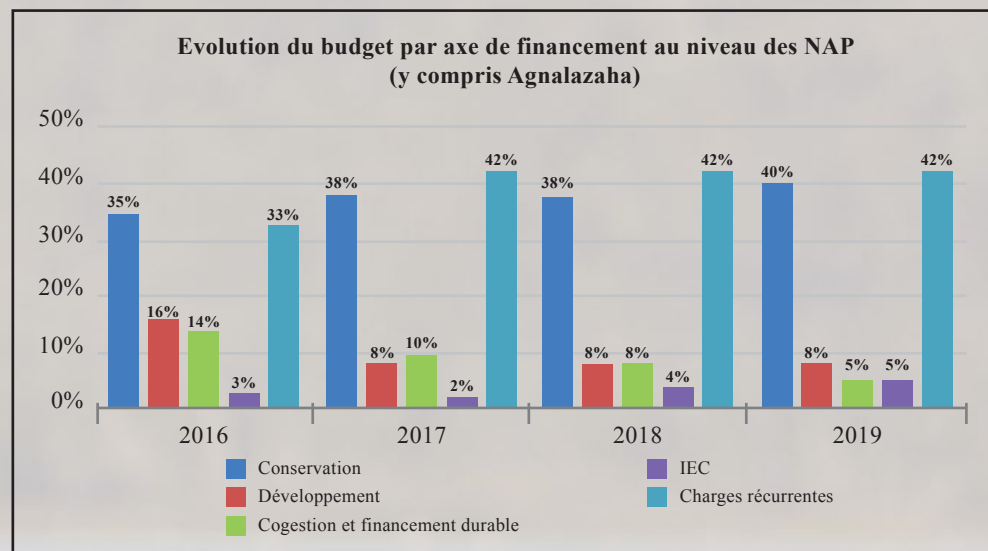
Le graphique suivant montre l'évolution de la part de la FAPBM dans les financements des NAP :



En 2019, les financements de la FAPBM représentent 29% des besoins financiers des NAP. Hors la NAP de Makira, les financements de la Fondation représentent 36% des besoins des NAP.

Nature des financements apportés aux NAP

Le diagramme suivant montre que la FAPBM finance essentiellement les charges récurrentes et, dans une moindre mesure, les activités de conservation :



L'appui financier de la Fondation aux NAP peut être classé plus précisément en cinq axes d'intervention pour l'année 2019.

La première catégorie d'activités, celle liée à la conservation, concerne principalement les patrouilles et surveillance de l'AP, le suivi écologique, la délimitation et la sécurisation de l'AP, ainsi que les études et recherches pour améliorer la connaissance sur la richesse de l'AP. Ces activités constituent la base pour assurer le rôle des AP en tant que moyen de conservation et servent à maîtriser les pressions et les menaces qui pèsent sur elles.

Les charges récurrentes, qui constituent la deuxième catégorie d'activités, consistent en la prise en charge d'une partie des salaires et des frais de fonctionnement des promoteurs, que ce soit sur site ou au niveau du siège.

En complément de ces deux axes, la Fondation apporte également son appui :

- Aux activités de développement au profit de la subsistance des populations locales (chaînes de valeurs) ;
- Au soutien des structures locales de gestion à travers des renforcements de capacités, des appuis en matériel et pour leur fonctionnement en général, notamment pour les activités écotouristiques ;
- A la mise en œuvre d'activités d'IEC pour renforcer les autres interventions.



La production de sel, une activité génératrice de revenus développée dans l'aire protégée d'Antrema

Appui à 5 aires protégées additionnelles

L'année 2019 a été marquée par le financement de 5 nouvelles aires protégées :

- **04 aires protégées gérées par Madagascar National Parks (MNP) :** Isalo, Mikea, Montagne d'Ambre, Sahamalaza.

Ceci a été rendu possible grâce à l'apport en capital de la KFW de 22 millions Eur en 2016 ;

- **01 NAP gérée par MBG :** La forêt d'Agnalazaha.

Le financement provient du programme Offset de la société minière Qit Madagascar Minerals (QMM).



Le parc national d'Isalo financé par la FAPBM depuis 2019

Appui à 3 aires protégées en situation d'urgence

La Fondation a financé 3 demandes sur le Fonds d'intervention Spéciale (FIS) pour l'année 2019 pour un montant total de 61 612 400 Ar, soit 17 600 USD.

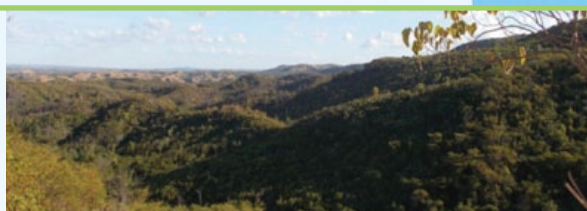
La FAPBM a octroyé un appui FIS au **Parc National d'Ankarafantsika**, géré par MNP, au mois d'Octobre 2019.



L'appui d'urgence visait les actions de patrouilles de Brigade Mixte Spéciale destinées à sécuriser les zones protégées du parc national face aux menaces liées aux défrichements et aux coupes de bois opérés par des migrants.

Grâce à l'appui de la FAPBM, l'intégrité de l'aire protégée a été préservée.

Un financement FIS a été octroyé à l'Association Fikambanana Bongolova Maintso pour la mise en place de missions de Brigade Mixte Spéciale pour la sécurisation des ressources naturelles de l'**Aire Protégée du Corridor Forestier de Bongolova**.



Grâce à ce financement au titre du FIS, les agents de l'aire protégée ont pu poursuivre leurs activités de conservation.

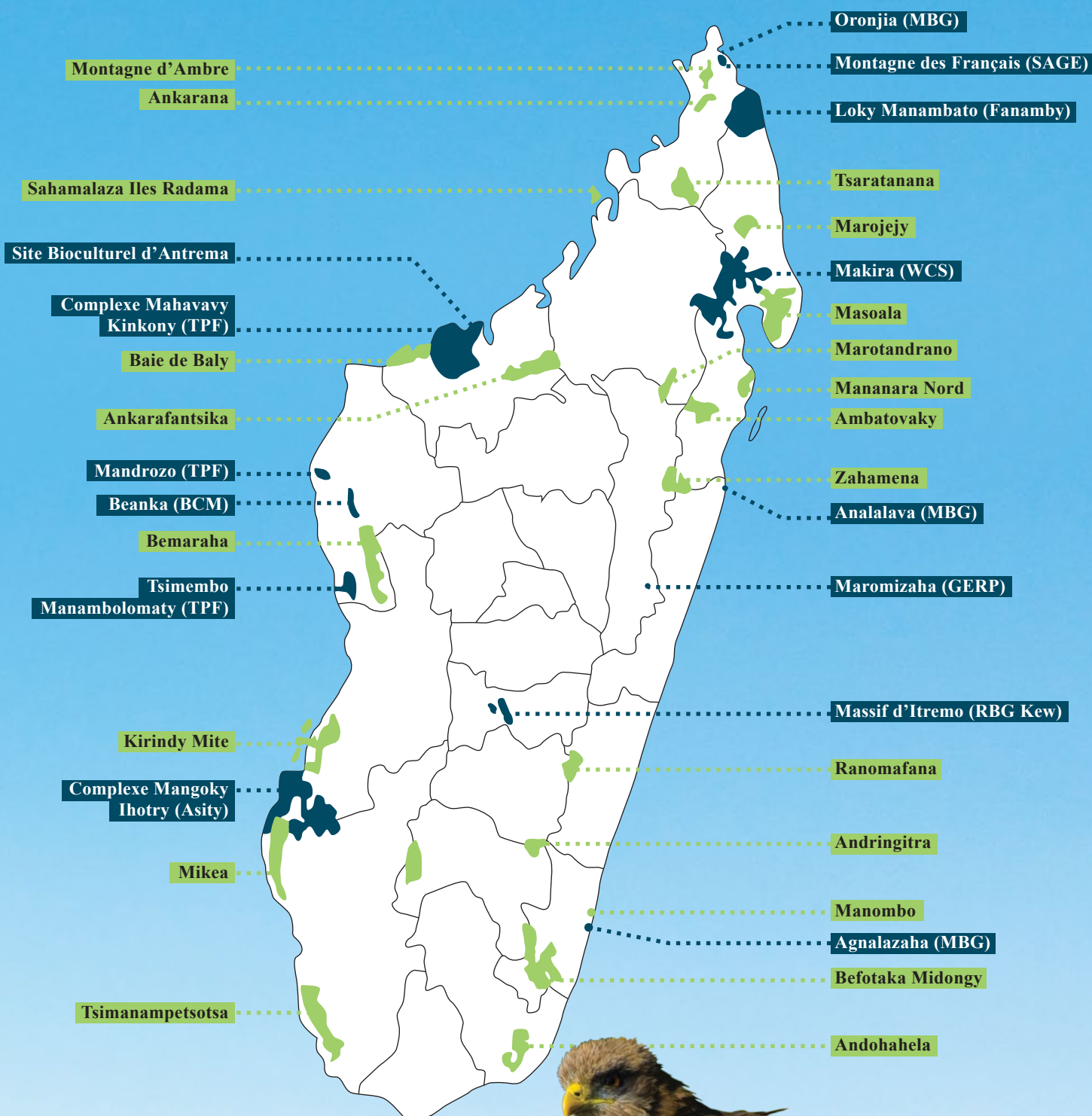
Le troisième financement FIS a été octroyé à l'Association Fanamby, gestionnaire de l'**Aire Protégée de Menabe Antimena** avec pour objectif la mise en oeuvre du plan d'urgence que le gestionnaire a élaboré suite à une augmentation alarmante des pressions sur les noyaux durs de l'aire protégée.



Cette aire protégée d'une superficie de 210 312 ha subit depuis 2017 de fortes pressions sur ses ressources naturelles du fait des migrations massives dans les zones de protection. Ces pressions ont entraîné de vastes terrains de défrichement au sein même de la NAP, touchant les forêts déciduales des noyaux durs.

La contribution de la FAPBM à la réalisation du plan d'urgence a permis la sécurisation de ces zones protégées.

Carte des 36 aires protégées financées par la FAPBM en 2019



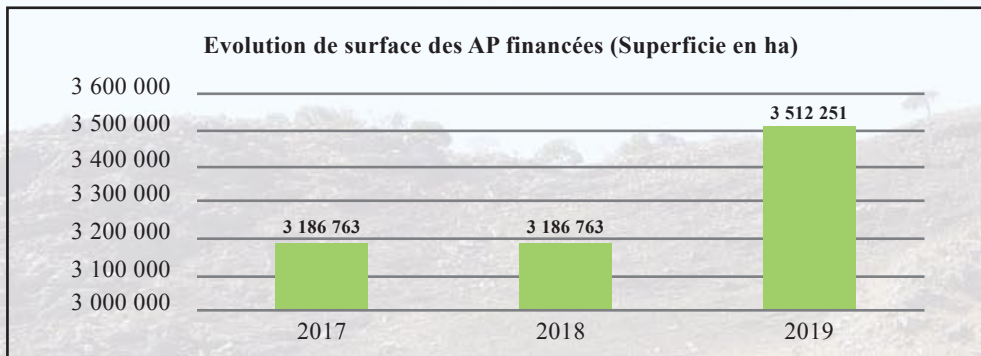
■ Aires Protégées MNP
■ Nouvelles Aires protégées



Surface totale des aires protégées financées

L'ajout de 5 aires protégées en 2019 a permis l'augmentation des surfaces des aires protégées financées par la Fondation de 12% à **3 512 251 ha**.

Le graphe ci-après montre l'évolution de la superficie des AP financées par la Fondation, tous financements confondus.



Évolution du niveau des pressions en 2019

La valeur calculée de l'IBI en 2019 est de 2,69 sur une échelle de 0 à 5. Depuis 2017, la valeur de l'IBI est restée relativement constante : de 2,62 en 2017 et 2,68 en 2018. **Cette valeur de 2,69 en 2019 indique que les habitats naturels au niveau des aires protégées sont maintenus dans un bon état de conservation, par rapport à celui de 2018** malgré le maintien d'une valeur moyenne de 0,42% de déforestation (tous types de formations végétales). Selon le plan stratégique 2017-2021, l'objectif est d'atteindre la valeur de 3 d'ici 2021 sur une échelle de 0 à 5.

L'Indice d'intégrité biotique (IBI)

L'IBI est un indice synthétique mettant en relation l'intégrité physique des habitats naturels des aires protégées et l'état de conservation des espèces cibles (abondance et/ou densité). Sa valeur varie de 0 à 5 qui est le meilleur niveau.

Ce sont les cibles de conservation d'une aire protégée. Une cible de conservation est un élément de la biodiversité nécessitant une gestion en raison de son caractère exceptionnel ou de son niveau de menace. Une cible peut être une espèce importante ou un habitat particulier. Dans le cas où la cible est un habitat, son contenu constitue des cibles intégrées. Ces cibles servent d'indicateurs pour la santé écologique de l'aire protégée et leur conservation assurera la conservation de toute la biodiversité représentative de l'aire protégée.

Le calcul de cet indice d'intégrité biotique peut également faire intervenir les valeurs des services écosystémiques tels que l'eau potable ou l'eau d'irrigation, l'évitement des éboulements ou l'ensablement des champs de culture...

Actuellement, la FAPBM envisage d'intégrer l'évaluation de ces services écosystémiques dans le calcul de l'IBI, en collaboration avec ses partenaires techniques au niveau national et international.

En 2019, les surfaces brûlées au sein des Aires Protégées n'ont pas atteint l'intégrité écologique des zones de conservation stricte ou les noyaux durs (forêts humides, forêts sèches, fourrés, et les mangroves). Les feux ont essentiellement touché les savanes herbeuses à Bismarkia, les zones tampons à arbustes, ou savanes herbeuses... Les défrichements n'ont donc pas entraîné des risques de fragmentation de ces noyaux durs.

Ci-après, un tableau récapitulatif de l'évolution des pressions de 2017 à 2019 :

Indicateurs Opérationnels	Aires protégées gérées par MNP				Variations	NAP (Nouvelles Aires Protégées)			Variations
	2017	2018	2019	2019-18		2017	2018	2019	
Niveau de menace (qualitative)	M	M	M	M		M	M	M	M
Perte forêts (ha) ADSI	187,37	182,70	53,69	- 129,01		209,00	188,70	146,36	- 42,34
Nb points de feux vérifiés	24,14	46,54	29,82	- 16,71		23,16	22,27	29,75	+ 7,48
Surface brûlées (dont ha forêts) ADSI	405,39	121,75	151,23	+ 29,48		60,42	91,33	45,00	- 46,33
Taux de verbalisation des infractions rapportées	0,38	0,45	0,55	+ 0,10		0,36	0,46	0,39	- 0,06
% surface Aire Protégée surveillée par CLP	0,54	0,62	0,62	+ 0,01		0,71	0,72	0,69	- 0,03
IEG ou METT	0,72	0,72	0,71	- 0,01		0,69	0,69	0,70	+ 0,01

Au niveau des aires protégées MNP, le nombre de points de feux vérifiés a fortement diminué, de 47 en 2018 à 30 en 2019 en moyenne. Par contre, la surface brûlée a augmenté de 30 ha en moyenne. Les feux ont essentiellement touché les zones tampon des parcs nationaux et des réserves. Ces points de feux ont pu être vérifiés et maîtrisés grâce à la collaboration des agents de MNP, des membres des CLP qui ont effectué les patrouilles et des communautés locales. **Ces points de feux n'ont pas touché les noyaux durs des aires protégées dans la plupart des cas.**

Au niveau des NAP, le nombre de points de feux vérifiés a légèrement augmenté. Si en 2018, il y a eu en moyenne 23 points de feux vérifiés au niveau des NAP, ce nombre a légèrement augmenté en 2019 (valeur moyenne de 30). La surface brûlée a par contre diminué de plus de 46 ha en moyenne en 2019. Les valeurs ne sont pas nécessairement liées à la surface brûlée. L'augmentation du nombre de feux vérifiés en 2019 signifie une utilisation plus fréquente du logiciel « Fire Alerts » par les gestionnaires.

Deux des NAP financées par la FAPBM, de petite superficie, ont atteint un « zéro feu » à l'intérieur de l'aire protégée en 2019. Il s'agit des réserves d'Analalava et de Maromizaha.



La success story de l'aire protégée de Maromizaha

Depuis 2018, Maromizaha, aire protégée gérée par le Groupe d'Etude et de Recherche sur les Primate (GERP) et financée par la FAPBM depuis 2015, est devenue une aire protégée à « zéro coupe et zéro feu». **Une augmentation de la superficie de la forêt humide a même été enregistrée : la superficie de l'aire protégée est, en effet, passée de 1063 ha (en 2015) à 1228 ha à fin 2019.**

En 2019, l'Office National pour l'Environnement a délivré un satisfecit au GERP pour la gestion de la NAP Maromizaha. Cet effort de conservation et de protection de la biodiversité exceptionnelle de l'aire protégée a toujours impliqué les communautés de base. Celles-ci sont au nombre de 3, composées de 2646 habitants vivant autour de la NAP.

Dolimon Randrianantenaina fait partie des communautés de base et soutient avec conviction la nécessité de préserver l'aire protégée. « *Nous sommes très stricts par rapport à la protection de cette forêt. Notre implication, les actions de sensibilisation et l'instauration des amendes ont porté leurs fruits puisqu'il n'y a actuellement plus de feu à Maromizaha* », déclare-t-il avec fierté.

Etienne Miandriharison, guide touristique, raconte : « *Je faisais partie de ceux qui pratiquaient le charbonnage et exploitaient la forêt dans l'aire protégée. Mais j'ai cessé de le faire depuis 2016, année au cours de laquelle j'ai débuté mon stage en tant que guide touristique au sein de Maromizaha. Au fil du temps, j'ai fini par comprendre que de la préservation de l'aire protégée dépend mon gagne-pain* ».

Madagascar perd tous les ans plus de 95 000 ha de ses forêts naturelles, soit un taux de 1,1%. Ce taux baisse à 0,42% dans les aires protégées financées par la FAPBM en 2019. Ceci montre l'importance des aires protégées.

En ce qui concerne l'évolution des habitats naturels, nous notons une perte totale de 2698,3 ha dans les aires protégées gérées par MNP en 2019, et de 2 934,1 ha dans les NAP. Par rapport à 2018, il y a eu une diminution de ces pertes en habitats naturels en 2019, respectivement de 16,88 ha dans les aires protégées MNP et de 57,72 ha dans les NAP.

% déforestation entre 2017 - 2018	0,45%	% déforestation entre 2018 - 2019	0,42%
FDH	0,19%	FDH	0,19%
FDS	0,99%	FDS	0,99%
Fourré sec épineux	0,77%	Fourré sec épineux	0,62%
Forêt littorale	0,19%	Forêt littorale	0,19%
Forêt claire sclérophylle	0,00%	Forêt claire sclérophylle	0,00%
Mangrove	0,03%	Mangrove	0,03%



Etat de conservation des espèces cibles dans les aires protégées financées

L'état de conservation des espèces cibles a été stable en 2019. On note même des améliorations de la densité de ces espèces dans certaines aires protégées. L'indice de conservation des espèces cibles, composante de l'IBI, a connu une légère augmentation de 2 points sur 5.

Faune cible de Conservation	Nombre AP (FAPBM) ayant ces cibles de conservation	Statut IUCN (EN, VU, CR)	Tendance densité (Diminution, stabilité, augmentation)
Lémuriens diurnes	36	68%	Stabilité (en légère augmentation)
Lémuriens nocturnes	36	67%	Diminution (données insuffisantes pour certains sites)
Autres mammifères	36	13%	Augmentation
Oiseaux d'eau	11	6%	Stabilité
Haliaeetus vociferoides (Ankoay)	5	100%	Stabilité
Reptiles et amphibiens	36	14%	Stabilité (données insuffisantes pour certains sites)
Astrochelys yniphora (Angonoka)	1	100%	Diminution

Ceci a contribué à l'amélioration de la valeur de l'Indice d'Intégrité Biotique des aires protégées dans son ensemble car la stabilité de leur densité et/ou abondance indique le bon état de conservation de leurs habitats naturels. Pour certaines espèces cibles de conservation, les inventaires biologiques ont montré une stabilité de leur densité depuis 2017. C'est le cas des aigles pêcheurs et des oiseaux d'eau dans les aires protégées à grands lacs. C'est également le cas des lémuriens diurnes dans les blocs forestiers des forêts humides.

Toutefois, il faut noter l'existence de grandes pressions sur ces espèces cibles de conservation dans certains sites financés par la FAPBM où le nombre de braconnage ou de pêche illicite a augmenté.

Impacts sur les populations riveraines

Le tableau suivant met en lumière les résultats obtenus de 2017 à 2019 grâce aux activités génératrices de revenus (AGR) et à l'appui aux chaînes de valeurs (CdV) :

	2017	2018	2019
Nbre AGR/Chaînes de valeurs (CdV)	33 AGR	31(20 AGR et 11 CdV)	24 (4 AGR et 20 CdV)
Nbre Bénéficiaires directs	4 670 ou 778 ménages	4 935 ou 822 ménages	3 064 ou 510 ménages
Retombées économiques (Ar.)	389 768 840	475 734 000	829 061 200

Depuis 2018, les appuis aux activités de développement s'orientent progressivement vers le renforcement de l'autonomie financière des activités génératrices de revenus (AGR) en les transformant en chaîne de valeurs dotées de plan d'affaires et de projections vers l'accès aux marchés. L'objectif est de renforcer la pérennisation de ces activités et d'éviter ainsi les effets de saupoudrage.

Sur les 33 AGR identifiées au niveau des NAP en 2017, 20 AGR ont été transformées en chaînes de valeurs. 4 AGR n'avaient pas encore leurs plans de développement. Depuis 2017, 9 AGR ont été abandonnées pour des raisons telles que le manque de bénéfices par rapport aux investissements, la non-maîtrise des techniques d'élevage ou agricoles, ou la non-disponibilité des intrants agricoles.

Il est à souligner que 3 200 000 habitants des communes où se trouvent les APs financées par la FAPBM sont directement ou indirectement touchés par les activités mises en place autour de ces APs.

De 2017 à 2019, les retombées économiques obtenues ont constamment augmenté malgré la diminution du nombre des bénéficiaires directs. Ces résultats sont dus à un plus grand accès au marché et à l'amélioration des rendements agricoles. Nous pouvons noter, à titre d'exemple, le doublement de la production de poissons dans la NAP de Mandrozo (308 175 kg en 2019 contre 137 079 kg de poissons frais en 2018). Nous constatons également des retombées positives des activités d'apiculture et de la saliculture à Antrema avec un doublement de la production de sel qui est passée de 5 tonnes en 2018 à 10 tonnes en 2019.

Des activités d'artisanat sont menées par des associations de femmes (105 femmes bénéficiaires) dans la NAP de CMK où la filière commence à s'installer grâce au partenariat établi entre ces associations et les points de vente à Mahajanga. En 2019, la vente de ces produits a rapporté 14,5 millions d'Ariary aux bénéficiaires.

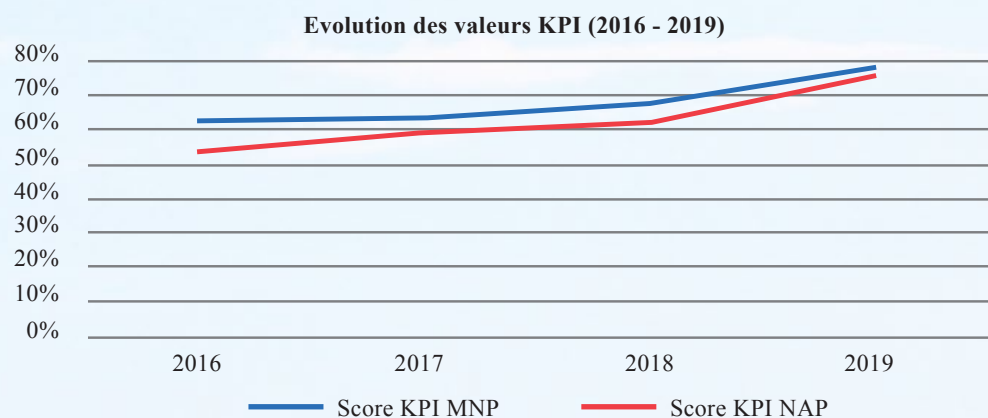
Le tableau de bord sur le bien-être humain sera une priorité de la FAPBM en 2020. Il intégrera tous les indicateurs clés sur le genre, la gestion des plaintes et doléances, le plan de sauvegarde sociale et environnementale mis en oeuvre. L'objectif est de transformer ce tableau de bord sur le bien-être humain en outil de décision, intégré dans le manuel de financement, pour l'octroi des financements aux aires protégées.

Performances de gestion des aires protégées appuyées

La FAPBM attache la plus haute importance à la bonne gestion des aires protégées car celle-ci est la garante de financements utilisés d'une manière efficace et efficiente.

Évolution de l'indicateur – clé, le KPI

La FAPBM utilise un indicateur qui a été conçu en interne pour suivre les performances des gestionnaires des aires protégées financées, le KPI. Une amélioration du KPI a été constatée entre 2018 et 2019.



Il y a lieu de souligner les 3 points suivants :

- Les 4 parcs nationaux gérés par MNP, financés pour la première fois en 2019, n'ont pas encore assimilé les procédures de la FAPBM. D'où des scores assez bas sur la gestion des conventions. Bien que la moyenne générale pour MNP ait connu une amélioration en 2019, ceci a entraîné un réajustement des scores de MNP ;
- En 2019, de nombreuses aires protégées MNP n'ont pas obtenu les fonds nécessaires pour la mise en œuvre de toutes les activités du PTA 2019, plus particulièrement pour les activités de développement, de mise en œuvre de la cogestion et de promotion des sites. Ceci a entraîné des scores assez bas sur le taux de réalisation technique de l'ensemble du PTA de ces sites. La FAPBM contribue uniquement aux charges salariales et à quelques frais de fonctionnement pour les APs gérées par MNP ;
- Pour les NAP, malgré les importants gaps de financement dans leurs plans de financement 2019, les taux de réalisation techniques sont relativement élevés.

Le Key Performance Indicator (KPI)

Un tableau de bord a été mis en place pour le suivi de la performance des gestionnaires des aires protégées vis-à-vis des critères fixés par la FAPBM. Des indicateurs clés de performance ont été identifiés. Ces indicateurs clés concernent :

- Le volet technique (situation des cibles de conservation, taux d'exécution, résultats obtenus sur site)
- Le volet financier (taux de réalisation financière)
- L'administration (qualité des rapports, respect des dates de soumission, ...)
- Les résultats obtenus lors de l'audit externe (CAC)
- Les résultats de l'audit interne de la FAPBM
- Le nombre de non-conformité redondante (technique et finance)
- Les scores obtenus sur le niveau de gestion (IEG ou METT).

En 2019, la moyenne obtenue par les aires protégées gérées par MNP est de 78,15% et pour les NAP, de 76,26%.

En 2018, ces moyennes étaient de 67,25% pour MNP et de 61,85% pour les NAP. Ceci indique une nette amélioration générale de la performance des gestionnaires des sites en 2019 par rapport à leur niveau en 2018 sur les critères techniques et financiers de la FAPBM.

Impacts du système de suivi évaluation et du contrôle interne

La FAPBM a mis en place un système de suivi évaluation, ainsi qu'un système d'audit interne.

Grâce à ces outils, la FAPBM a pu appuyer les gestionnaires d'aires protégées dans l'amélioration de leur gestion. Un effort particulier a été apporté au renforcement de la gestion des aires protégées par le recrutement d'un(e) comptable basé au niveau des sites. Suite à ces suivis, une diminution conséquente des dépenses inéligibles a été constatée.



Mission de suivi-évaluation dans l'AP d'Antrema

Lancement du premier programme de compensation

La FAPBM a, pour la première fois, démarré un programme de compensation (offset) avec une entreprise privée. QIT Madagascar Minerals (QMM) a en effet décidé de déléguer à la FAPBM la gestion financière et le suivi de son programme de compensation à Agnalazaha, une nouvelle aire protégée gérée par Missouri Botanical Garden (MBG). Une convention a été signée entre la FAPBM et QMM en février 2019. Le programme de compensation durera trois (3) ans. Le montant total du projet s'élève à 300 000 USD.

La FAPBM acquiert ainsi une expérience utile pour les futurs financements de projets de compensation.

Participation de la FAPBM au projet COMBO

Le projet COMBO, financé par l'Agence Française de Développement (AFD) et le Fonds Français pour l'environnement Mondial (FFEM), a pour objectif le développement du mécanisme de compensation, ou offset. Mise en œuvre à Madagascar par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, en partenariat avec Wildlife Conservation Society, Biotope et Forest Trend, le projet vise à concilier le développement économique avec la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques, par des activités visant un Absence de Perte Nette de biodiversité, voire un Gain Net de biodiversité et de Services associés.

Le projet intervient dans quatre pays africains : Madagascar, Mozambique, Ouganda, et Guinée Conakry pour une durée de quatre ans (2016 à 2020).

L'expérience de la FAPBM dans la gestion du programme de compensation de QMM sera partagée dans le cadre du projet COMBO.



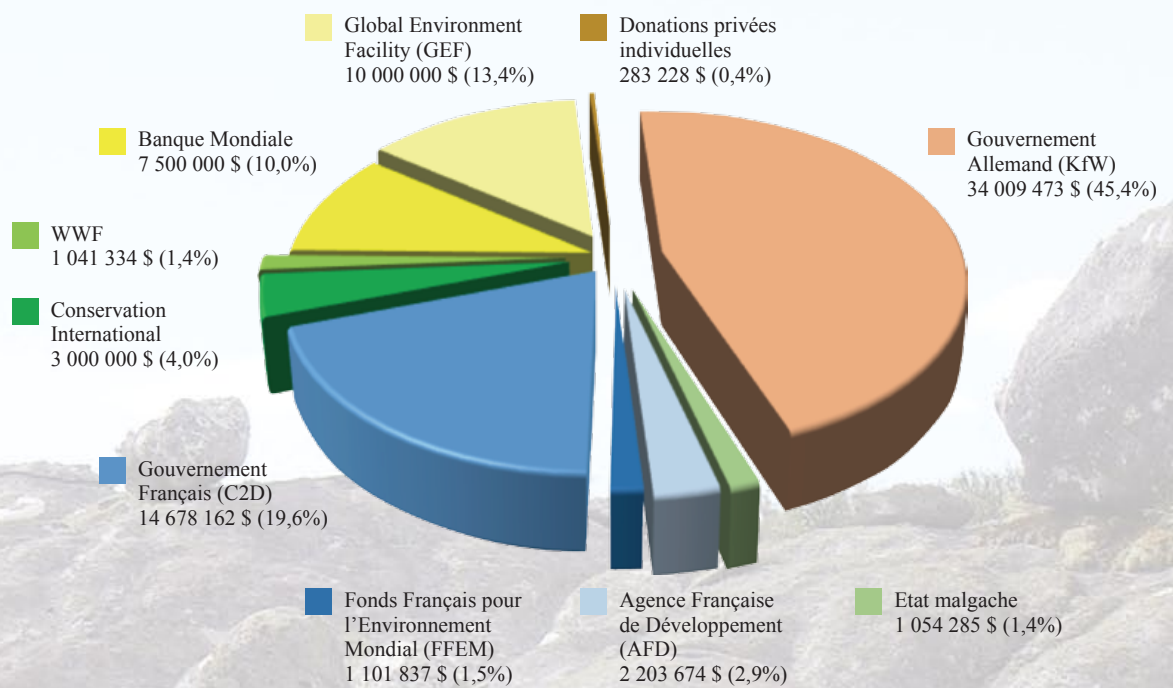
PERFORMANCES FINANCIERES

Évolution du capital

Les apports en capital à fin décembre 2019 s'élèvent à **74 871 993 USD**, dont 73 534 481 USD placés sur les marchés internationaux et 1 337 512 USD placés localement.

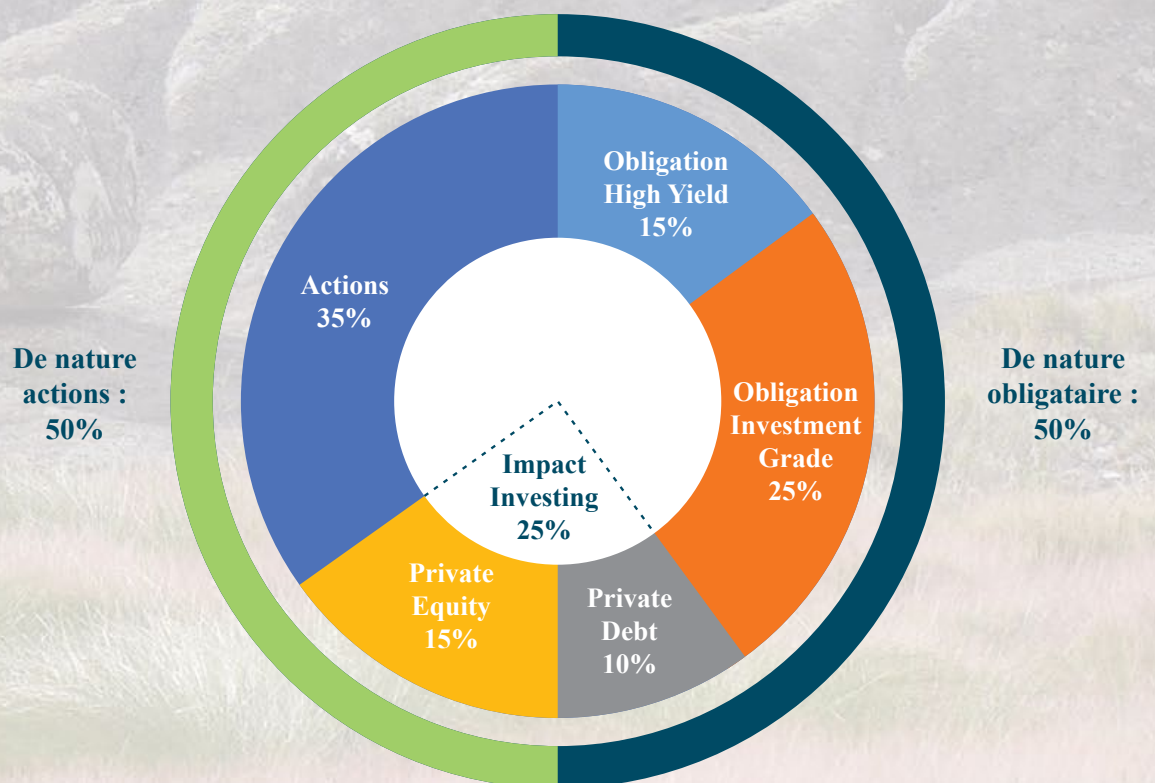
Année	Versement de l'année (USD)	Contributeurs	Capital cumulé (USD)
2006	1 054 285	Etat malagasy WWF AFD FFEM Individuels et autres	1 054 285
	1 041 334		2 095 619
	2 203 674		4 299 293
	1 101 837		5 401 130
	3 000		5 404 130
2007	4 000 000	Banque Mondiale CI	9 404 130
	1 000 000		10 404 130
2008	3 035 494	Gouvernement Français (C2D)	13 439 624
2009	3 500 000	Banque Mondiale Gouvernement Français (C2D)	16 939 624
	3 178 649		20 118 273
2010	2 764 427	Gouvernement Français (C2D)	22 882 701
2011	5 509 185	Gouvernement Allemand (KfW) Gouvernement Français (C2D) Individuels et autres	28 391 886
	1 541 681		29 933 567
	2 674		29 936 241
2012	10 000 000	GEF Gouvernement Français (C2D)	39 936 241
	4 157 910		44 094 151
2014	2 000 000	CI	46 094 151
2016	23 417 382	Gouvernement Allemand (KfW)	69 511 533
2017	46 547	Individuels et autres	69 558 080
2018	5 186 744	Gouvernement Allemand (KfW)	74 744 823
2019	127 179	Individuels et autres	74 871 993

Au 31 décembre 2019, les différentes contributions au Capital de la Fondation se présentent comme suit :



Politique d'investissement

La FAPBM applique une politique d'investissement solide destinée à générer des revenus annuels suffisants. L'allocation cible définie dans la politique d'investissement de la Fondation est la suivante :

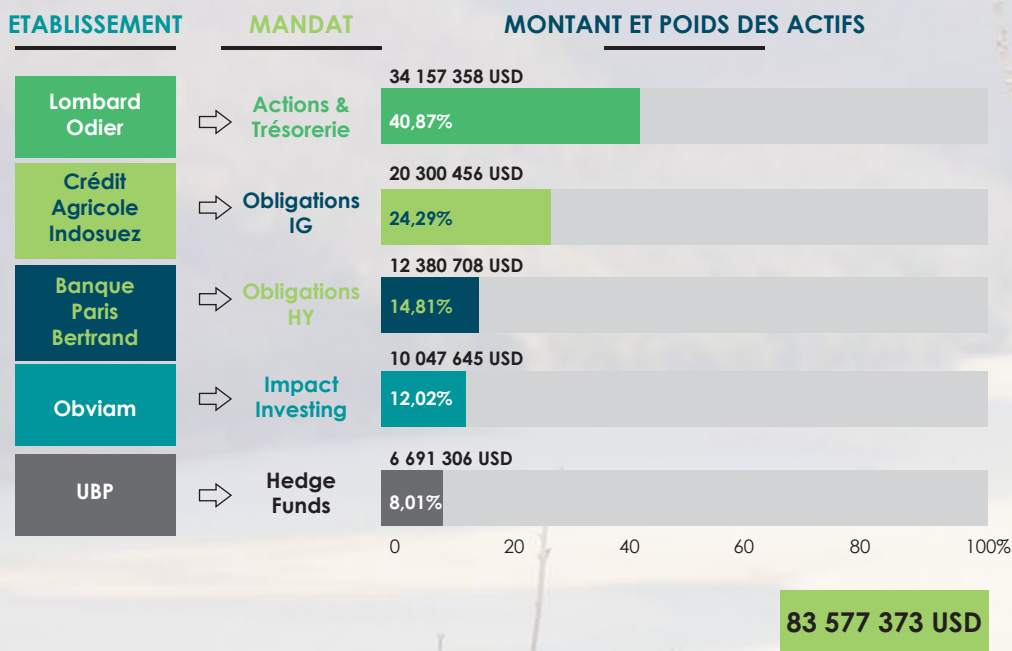


Les établissements financiers partenaires de la FAPBM sont :

- Banque Pâris Bertrand : Gérant de la poche High Yield
- Banque UBP : Gérant de la poche Hedge Funds
- Crédit Agricole Indosuez : Gérant de la poche Investment Grade
- Obviam AG : Conseiller en Impact Investing

La banque Lombard Odier & Cie (Suisse) fait office d'administrateur-dépositaire (Global Custodian) pour le portefeuille, à l'exception du mandat obligataire Investment Grade dont Crédit Agricole Indosuez assure à la fois l'administration et la gestion depuis juin 2016. La FAPBM a recours à un conseiller financier basé à Genève, Perennium SA.

A fin décembre 2019, la valeur du portefeuille des actifs du capital placé à l'extérieur s'élevait à 83 577 373 USD répartie de la façon suivante :



L'allocation diffère de l'allocation cible définie dans la Politique d'Investissement de la Fondation car le déploiement de la poche Impact Investing est actuellement en cours. De ce fait, les investissements provisoires ont été faits en Hedge Funds (8.02% à fin 2019) et sur le marché monétaire (5% à fin 2019). A la fin du déploiement, la poche Impact Investing représentera 25% du portefeuille.

Performances du portefeuille d'investissements

Après une année 2018 fortement chahutée (-2.79% net), le portefeuille a pleinement profité du rebond des marchés en 2019.

Le portefeuille de la FAPBM a affiché une performance de +12.67% net. Cette performance est remarquable dans l'absolu, toutefois en léger retrait relativement au benchmark stratégique du portefeuille s'établissant à +13.89%. La Politique d'Investissement fixe un objectif long terme de 4% net. Sur les trois dernières années, cet objectif est rempli.

Marges dégagées par rapport au capital extérieur

La marge représente à un instant donné (fin de mois ou fin d'année) le surplus dont la Fondation dispose théoriquement par rapport au capital d'apport, qui a été investi.

A fin décembre 2019, pour une valeur totale de portefeuille de 83.6M USD provenant d'une valeur de capital d'apport réévalué¹ de 82.6M USD², la marge est de 1M USD, c'est-à-dire 1.2%.

Le fait que cette dernière marge soit positive montre que la Fondation remplit bien son objectif financier, qui est de générer une performance des investissements suffisante pour lui permettre de remplir sa mission environnementale [distributions annuelles], tout en préservant en termes réels (après inflation) et sur le long terme la valeur du capital qui lui a été apporté.

Investissements responsables (ISR)

La FAPBM pratique des investissements responsables. En termes d'ISR et en accord avec sa raison d'être, la Fondation a deux objectifs :

- Veiller à ce que ses investissements soient compatibles avec ses valeurs et sa mission ;
- Renforcer son impact social et environnemental.

La politique ISR de la FAPBM est la suivante :

- 1- 100% du portefeuille, pour ce qui concerne les investissements directs en actions et obligations de sociétés, fait l'objet d'un filtrage sectoriel ISR ;
- 2- Au moins 50% du portefeuille, tous véhicules d'investissement confondus, fait l'objet d'un filtrage sectoriel ISR ;
- 3- Au moins 20% du portefeuille en stratégies responsables vise un impact environnemental ou social spécifique (Impact Investing).

Ci-après les exclusions sectorielles :

Investissements prohibés dans les industries suivantes

1	Fabrication et conditionnement de tabac
2	Fabrication d'armes et de matériels militaires
3	Jeux de hasard
4	Pornographie

Décisions d'investir soumises à une attention particulière dans les industries suivantes

- Production d'énergie nucléaire
- Extractions de ressources minérales
- Extractions de ressources renouvelables
- Agriculture, principalement l'agriculture industrielle
- Production et conditionnement d'alcool
- Industries utilisant le bois et le papier
- Production d'énergie
- Industries chimiques
- Génie civil et construction
- Captage d'eau
- Décharge d'ordures
- Développement de complexe touristique

¹ Taux d'inflation US utilisé pour 2019 : 2.29% (c'était 1.91% pour 2018).

² La valeur du capital d'apport placé à l'extérieur étant de 73,5 millions USD.

Focus sur l'impact investing

L'impact Investing consiste à investir dans des projets à impact sociétal et environnemental positif, tels que des investissements dans les énergies renouvelables, les logements sociaux, l'éducation, la santé, l'assainissement, etc. Il s'agit d'un moyen d'apporter des financements à des activités à vocation sociale ou environnementale tout en s'assurant de la rentabilité des activités financées.

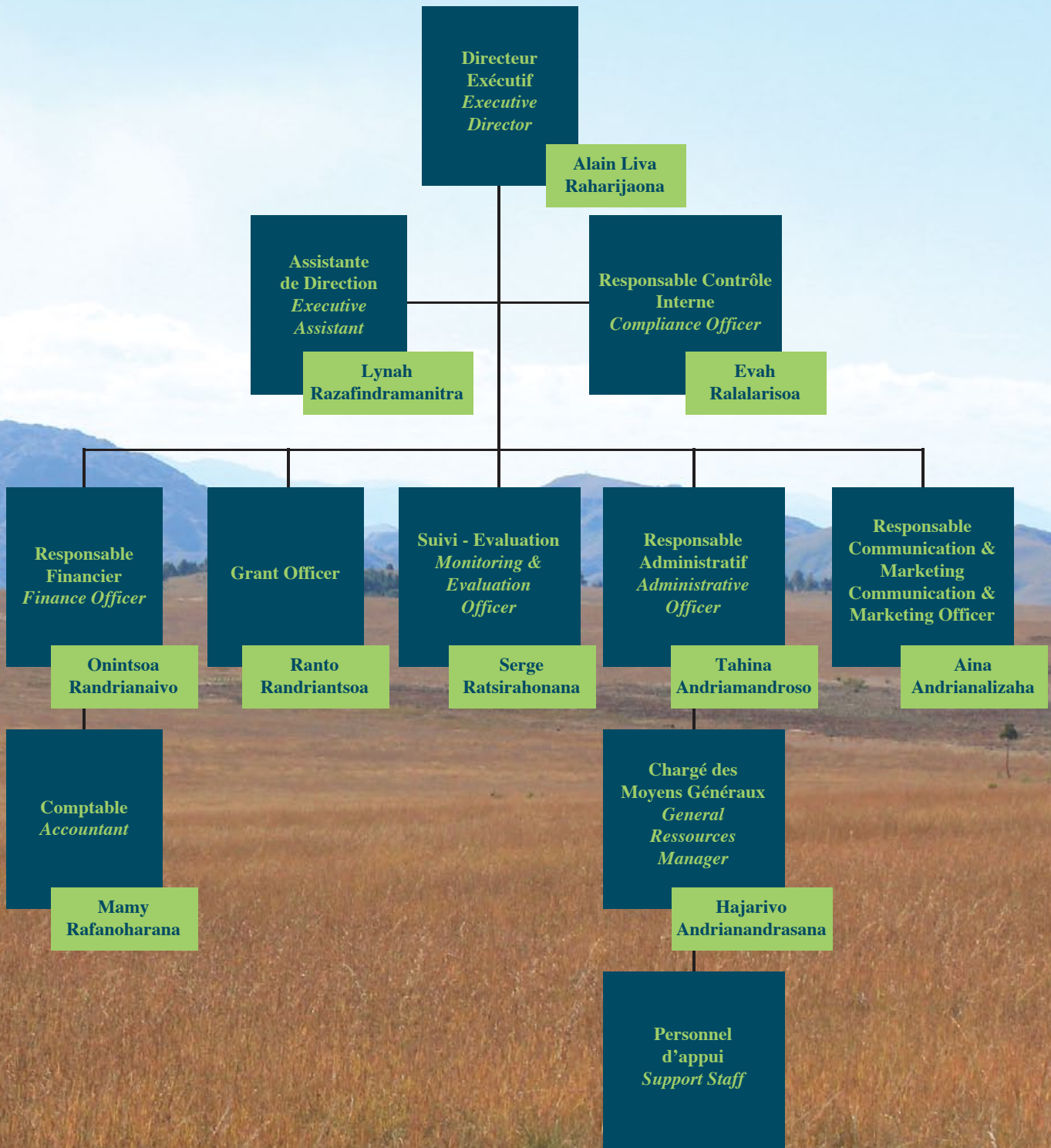
La politique d'investissement de la FAPBM précise que 25% du portefeuille sera constitué d'une poche Impact investing.

Le portefeuille Impact d'investing de la FAPBM, qui n'est pas encore totalement déployé à fin 2019, est le suivant :

<i>Investissements</i>	<i>Types d'impacts attendus</i>
CASEIF III (2 000 000 USD)	<ul style="list-style-type: none">• Financement des petites et moyennes entreprises en Amérique Centrale, dans le secteur de l'agroalimentaire et des énergies renouvelables notamment• Création d'emplois• Promotion de la place de la femme au sein des entreprises
Adenia IV (2 700 000 USD)	<ul style="list-style-type: none">• Création d'emplois• Financement de l'économie locale
REAF II (2 500 000 USD)	<ul style="list-style-type: none">• Financement de projets d'infrastructures autour de l'énergie solaire, éolienne, hydraulique et biogaz• Soutien à la demande en matière d'énergies renouvelables en Asie
Catalyst II (2 000 000 USD)	<ul style="list-style-type: none">• Création d'emplois• Soutien financier et stratégique à des entreprises locales
Kaizen II (2 000 000 USD)	<ul style="list-style-type: none">• Accès à l'éducation en Inde et en Asie du sud-est• Amélioration de la qualité des infrastructures
AGCF (2 500 000 USD)	<ul style="list-style-type: none">• Création d'emplois• Amélioration des aspects ESG des entreprises dans lesquelles le fond investit
Darby Fund III (3 000 000 USD)	<ul style="list-style-type: none">• Création d'emplois• Amélioration des aspects ESG et la gouvernance des entreprises dans lesquelles le fond investit
Frontier Energy II (2 250 000 USD)	<ul style="list-style-type: none">• Soutien à la croissance économique en Afrique de l'Est• Création d'emplois• Lutte contre le réchauffement climatique

Direction exécutive

L'organigramme de la Direction exécutive est le suivant :



Présentation des membres de la Direction exécutive :



**Alain Liva
Raharijaona**
Directeur Exécutif

Titulaire d'une Maîtrise en Sciences économiques de l'Université de Paris I - Panthéon-Sorbonne et d'un diplôme de 3^e cycle de Gestion de l'Université de Paris - Dauphine, Alain Liva Raharijaona a exercé de 2007 à 2019 la fonction de Conseiller économique de l'ambassade de Madagascar à Bruxelles. Dans le secteur public, il a exercé les fonctions de Conseiller non permanent du Ministère du commerce, en charge des négociations commerciales internationales, et de Conseiller Spécial non permanent du Premier Ministre, en charge des relations avec le secteur privé.

Bilingue, il a également endossé différentes responsabilités dans le secteur privé : Président-Directeur Général de sociétés industrielles (Hydrauma et Feroflex) pendant 18 ans, Coordonnateur du Projet Cadre Intégré au Commerce (PNUD / Banque Mondiale / OMC), Administrateur de la FIVMPAMA, Vice-Président International du Forum Francophone des Affaires, Vice-Président du Syndicat des Industries de Madagascar (SIM).

De 2015 à 2019, il a été Administrateur de la FAPBM et Président du comité d'investissement. Il est devenu Directeur Exécutif de la Fondation le 18 novembre 2019.

Ranto Randriantsoa Grant Officer	Onintsoa Randrianaivo Responsable Financier	Serge Ratsirahonana Responsable Suivi-Evaluation	Evah Ralalarisoa Responsable Contrôle Interne	Aina Andrianalizaha Responsable Communication et Marketing	Tahina Andriamandroso Responsable Administratif
Ingénieur forestier de formation, Ranto a travaillé dans divers domaines liés à l'environnement et au développement durable, Ses domaines de compétences varient de la gouvernance forestière à la Gestion Durable des ressources naturelles renouvelables en passant par la REDD+ et la Certification Forestière FSC.	Diplômée de l'INSCAE en Finances et de l'ENAM en Gestion Publique, Onintsoa a travaillé au sein du Fonds d'Appui au Secteur Privé (Banque Mondiale) et de la Coordination du Programme Environnemental Phase 3 (Banque Mondiale) avant d'intégrer la Fondation en novembre 2016.	A la fondation depuis mai 2015, Biologiste de formation, Serge a également mené des études en anthropologie économique au SUNY Stony Brook, NY – USA. Il a travaillé au sein de l'UNESCO (Centre du Patrimoine Mondial), à CARE International Madagascar et à la Banque Mondiale avant d'intégrer la Fondation.	Diplômée en Finances et Comptabilité, Evah a rejoint la Fondation en 2017 après avoir exercé en tant qu'auditeur externe dans un cabinet puis auditeur interne auprès de différentes entreprises privées.	Diplômée en Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication de l'École Supérieure de Polytechnique d'Antananarivo, Aina a rejoint la Fondation en juin 2016 après une dizaine d'années dans le domaine des relations publiques, du mécénat et la communication institutionnelle dans le secteur privé.	Diplômé de l'INSCAE en Comptabilité et en Administration des affaires, Tahina a travaillé au sein de WWF Madagascar avant de rejoindre la Fondation à sa création.

Procédures

La FAPBM a entamé l'amélioration des procédures d'octroi des financements :

- Harmonisation et standardisation des méthodes de traitement des dossiers de financement ;
- Adoption d'une planification pluriannuelle déjà prévue dans le PAG et le PGESS. Ceci est une des exigences de la délégation de gestion dans le but d'avoir plus de visibilité et un meilleur suivi ;
- Mise en exergue des impacts des financements de la Fondation.

Renforcement de capacités de la Direction exécutive

Les événements internationaux auxquelles la Direction exécutive a participé ont été des opportunités de renforcer ses capacités :

Participation à la IX^{ème} Assemblée Générale du Consortium Africain des Fonds pour l'Environnement (CAFE) au Bénin (du 2 au 6 Septembre 2019)

La FAPBM a participé à la IX^{ème} Assemblée Générale du Consortium Africain des Fonds pour l'Environnement (CAFE) au Bénin. Le CAFE regroupe 18 fonds environnementaux répartis sur toute l'Afrique. La « gestion des marchés et du portefeuille des fonds environnementaux » a été le thème de la formation de 2019.



Participation au renforcement de capacités du réseau RedLAC au Mexique (du 26 au 30 octobre 2019)

Le réseau des fonds environnementaux de l'Amérique Latine et des Caraïbes (RedLAC) regroupe 23 fonds environnementaux de la région sud-américaine.

La FAPBM a participé à l'Assemblée générale du réseau et particulièrement aux séances de renforcement de capacités effectuées par différents experts dans leurs domaines respectifs. Le thème principal de la formation de 2019 a été : « le futur de la communication dans les fonds environnementaux ».

Participation au congrès régional de l'IUCN en Afrique du Sud (du 23 au 25 juillet 2019)

Le Bureau régional Afrique de l'Est et Australe (ESARO) de l'IUCN a organisé le Forum régional de la conservation à Johannesburg sur le thème « Assurer un avenir aux populations et à la nature en Afrique orientale et australe ».

Durant ce Forum, les membres et les partenaires de l'IUCN ont partagé leurs expériences et leurs réussites dans les efforts de conservation.



LE PROJET LEMURS PORTAL



Lemurs Portal est un portail de connaissances sur les lémuriens, dont la vision est de renforcer la conservation de ces espèces emblématiques de Madagascar par un meilleur partage des informations. De l'information à la conservation, le portail est construit sur des bases scientifiques robustes et est, par ailleurs, animé par des experts nationaux et internationaux.

Le projet, financé par la Fondation JRS depuis 2018, est mis en œuvre par un consortium composé de GERP, de WCS Madagascar, et de la FAPBM qui assure la coordination du projet. Le portail est accessible à l'adresse : www.lemursportal.org



MADAGASCAR
**LEMURS
PORTAL**
<https://www.lemursportal.org/>

Toutes les données insérées dans le portail sont vérifiées et validées par un comité d'experts nationaux et internationaux. Au total, 4 000 données d'occurrences ont été validées en 2019.

2019 a été marquée par l'obtention d'une subvention de 51,000 USD pour la promotion du projet en 2020.



L'équipe du Lemurs Portal

Delta Audit

Delta Audit Associés

Immeuble Tsimahafotsy
Rue Ratovo R.Henri
Mahamasina
Antananarivo 101
Madagascar

PO Box 241

Tel : +00 (261) 20 22 278 31
+00 (261) 20 22 653 73
Fax : +00 (261) 20 22 210 95
E-mail : deltadt@deltaaudit.mg
deltadt@moov.mg
Site web : www.deltaaudit.com
NIF : 300006925
Stat : 69 202 11 1994 000 813
RCS : 2003 8 00140

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT

Aux Administrateurs et au Directeur Exécutif
de la Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité
de Madagascar (FAPBM)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar (FAPBM), qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2019, et le compte de résultat, le tableau des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. A notre avis, les états financiers annuels ci-joints présentant un résultat bénéficiaire de MGA 37.957.738.142,11 donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 Décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables appliqués à Madagascar (PCG 2005).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar (FAPBM) conformément au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA), et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers annuels

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers annuels conformément au PCG 2005, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Antananarivo, le 02 Juin 2020

Le Commissaire aux comptes

Delta Audit



Justine RAHELIARINORO
Partner



Denis RATSIMANDRESY
Partner

**FONDATION POUR LES AIRES PROTEGEES
ET LA BIODIVERSITE DE MADAGASCAR**

Bilans

arrêtés au 31 Décembre
(Montants exprimés en MGA)

Actif	Note	2019		2018	
		Valeur Brute	Amortissements/ Pertes de valeur	Valeur Nette	Valeur Nette
Actifs non courants					
Immobilisations incorporelles	4a.	5.100.000,00	(2.617.291,68)	2.482.708,32	3.757.708,32
Immobilisations corporelles	4b.	2.069.681.377,75	(746.139.593,64)	1.323.541.784,11	1.357.252.018,05
Immobilisations financières	4c.	2.591.000,00	-	2.591.000,00	1.953.000,00
Immobilisations en cours		-	-	-	-
Actifs non courants		2.077.372.377,75	(748.756.885,32)	1.328.615.492,43	1.362.962.726,37
Actifs courants					
Autres créances et actifs assimilés	5	285.469.666,86	-	285.469.666,86	285.995.981,79
Compte d'attente à régulariser actif		-	-	-	-
Trésorerie et équivalent de trésorerie	6	315.703.934.419,65	-	315.703.934.419,65	277.507.129.712,75
Actifs courants		315.989.404.086,51	-	315.989.404.086,51	277.793.125.694,54
Total Actif		318.066.776.464,26	(748.756.885,32)	317.318.019.578,94	279.156.088.420,91

Page 2

Bilans

arrêtés au 31 Décembre
(Montants exprimés en MGA)

Capitaux propres et Passif	Note	2019	2018
Capitaux Propres			
Dotations en Capital		201.801.144.118,43	201.341.903.913,39
Fonds reçus des bailleurs		13.285.960.229,30	13.001.126.018,97
Dépenses cumulées de fonctionnement		(13.206.292.770,36)	(12.733.744.296,97)
Report à nouveau		77.787.557.565,16	73.509.759.460,16
Résultat de l'exercice		37.957.738.142,11	4.374.940.155,77
Total Capitaux propres	7	317.626.107.284,64	279.493.985.251,32
Passifs non courants			
Subvention d'équipement		168.433.379,48	168.433.379,48
Fonds avec mandat de gestion		(768.625.422,20)	(768.625.422,20)
Total Passifs non courants	8	(600.192.042,72)	(600.192.042,72)
Passifs courants			
Créditeurs divers	9	233.114.854,72	203.305.730,01
Comptes d'attente à régulariser passif	10	58.989.482,30	58.989.482,30
Total Passifs courants		292.104.337,02	262.295.212,31
Total Capitaux propres et Passif		317.318.019.578,94	279.156.088.420,91

Page 3



**FONDATION POUR LES AIRES PROTEGEES
ET LA BIODIVERSITE DE MADAGASCAR**

Compte de résultat par nature

exercice clos au 31 Décembre

(Montants exprimés en MGA)

	Note	2019	2018
Chiffre d'affaires			
Production stockée		-	-
Production immobilisée		-	-
Production de l'exercice		-	-
Achats consommés	11	(61.436.494,83)	(54.234.124,08)
Services extérieurs et autres consommations	12	(2.384.492.028,63)	(2.818.782.383,81)
Consommation de l'exercice		(2.445.928.523,46)	(2.873.016.507,89)
Valeur ajoutée		(2.445.928.523,46)	(2.873.016.507,89)
Charges de personnel	13	(780.482.639,39)	(744.991.733,64)
Impôts et taxes		(287.800,00)	(685.319,11)
Excédent brut d'exploitation		(3.226.698.962,85)	(3.618.693.560,64)
Autres produits opérationnels	14	530.991.080,07	2.079.342.699,01
Autres charges opérationnelles	15	(6.803.956.715,51)	(6.388.885.017,85)
Dotations aux amortissements aux provisions et pertes de valeur		(140.554.199,94)	(137.439.584,44)
Reprise sur provisions et pertes de valeur		248.927,35	19.676.082,02
Résultat Opérationnel		(9.639.969.870,88)	(8.045.999.381,90)
Produits financiers	16	57.627.434.971,23	29.895.855.962,85
Charges financières	17	(10.029.726.958,24)	(17.474.916.425,18)
Résultat Financier		47.597.708.012,99	12.420.939.537,67
Résultat avant Impôts		37.957.738.142,11	4.374.940.155,77
Impôts exigibles sur résultats			
Impôts différés		-	-
Total des produits des activités ordinaires		58.158.674.978,65	31.994.874.743,88
Total des charges des activités ordinaires		(20.200.936.836,54)	(27.619.934.588,11)
Résultat net de l'exercice ordinaire		37.957.738.142,11	4.374.940.155,77
Eléments extraordinaires (produits)		-	-
Eléments extraordinaires (charges)		-	-
Résultat Extraordinaire		-	-
Résultat net de l'exercice		37.957.738.142,11	4.374.940.155,77



**FONDATION POUR LES AIRES PROTEGEES
ET LA BIODIVERSITE DE MADAGASCAR**

Compte de résultat par nature

exercice clos au 31 Décembre
(Montants exprimés en MGA)

	2019	2018
Produits des activités ordinaires	-	-
Coût des ventes	(2.445.928.523,46)	(2.873.016.507,89)
Marge Brute	(2.445.928.523,46)	(2.873.016.507,89)
Autres produits opérationnels	531.240.007,42	2.099.018.781,03
Coûts commerciaux	(780.482.639,39)	(744.991.733,64)
Charges administratives	(140.841.999,94)	(138.124.903,55)
Autres charges opérationnelles	(6.803.956.715,51)	(6.388.885.017,85)
Résultat Opérationnel	(9.639.969.870,88)	(8.045.999.381,90)
Produits financiers	57.627.434.971,23	29.895.855.962,85
Charges financières	(10.029.726.958,24)	(17.474.916.425,18)
Résultat avant Impôt	37.957.738.142,11	4.374.940.155,77
Impôts exigibles sur résultats	-	-
Impôts différés	-	-
Résultat net des activités ordinaires	37.957.738.142,11	4.374.940.155,77
Charges extraordinaires	-	-
Produits extraordinaires	-	-
Résultat net de l'exercice	37.957.738.142,11	4.374.940.155,77



**FONDATION POUR LES AIRES PROTEGEES
ET LA BIODIVERSITE DE MADAGASCAR**

Tableau de flux de trésorerie

exercice clos au 31 Décembre

(Méthode indirecte)

(Montants exprimés en MGA)

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Encaissement reçus (clients et autres débiteurs)	-	86.582.557,00
Sommes versées (fournisseurs, personnel et autres créiteurs d'exploitation)	(3.013.161.757,98)	(3.420.462.482,13)
Intérêts et autres frais financiers payés	(10.518.772.009,36)	(17.474.854.003,52)
Subvention reçue	-	2.150.000.000,00
Subvention accordée	(6.445.304.867,37)	(7.320.380.446,88)
Flux de trésorerie avant éléments extraordinaires	(19.977.238.634,71)	(25.979.114.375,53)
Flux de trésorerie liés à des événements extraordinaires	-	-
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	<u>(19.977.238.634,71)</u>	<u>(25.979.114.375,53)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(105.568.966,00)	135.351.508,28
Encaissements sur cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Décaissements sur acquisition d'immobilisations financières	-	-
Encaissements sur cessions d'immobilisations financières	-	-
Intérêts encaissés sur placements financiers	57.575.697.998,63	29.895.855.962,85
Dividendes et quote-part de résultats reçus	-	-
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	<u>57.470.129.032,63</u>	<u>29.760.504.454,57</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions	-	-
Encaissements suite au déblocage des endowments funds	459.240.205,04	17.944.428.137,68
Fonds reçus des bailleurs	244.674.103,94	114.056.756,01
Encaissement provenant d'emprunts	-	-
Emission d'emprunts ou d'autres dettes assimilées	-	-
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	<u>703.914.308,98</u>	<u>18.058.484.893,69</u>
Variation de trésorerie de la période	<u>38.196.804.706,90</u>	<u>21.839.874.972,73</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	277.507.129.712,75	255.667.254.740,02
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	315.703.934.419,65	277.507.129.712,75
Variation de trésorerie de la période	<u>38.196.804.706,90</u>	<u>21.839.874.972,73</u>



Tableau de variation des Capitaux propres
exercice clos au 31 Décembre
(Montants exprimés en MGA)

	Capital social	Fonds reçus des bailleurs de fonds	Dépenses cumulées de fonctionnement	Autres capitaux propres	Résultat	Total
Solde au 31 Décembre 2017	<u>183.397.475.775,71</u>	<u>12.887.069.262,96</u>	<u>(11.627.858.538,41)</u>	<u>62.980.635.119,18</u>	<u>10.596.170.910,89</u>	<u>258.233.492.530,33</u>
Changement de méthode comptable	-	-	-	-	-	-
Correction d'erreurs	-	-	-	(67.046.569,91)	-	(67.046.569,91)
Autres produits et charges	-	-	-	-	-	-
Affectation résultat & report à nouveau	-	-	-	10.596.170.910,89	(10.596.170.910,89)	-
Opération en capital	17.944.428.137,68	114.056.756,01	(1.105.885.758,56)	-	-	16.952.599.135,13
Résultat net Exercice 2018	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>4.374.940.155,77</u>	<u>4.374.940.155,77</u>
Solde au 31 Décembre 2018	<u>201.341.903.913,39</u>	<u>13.001.126.018,97</u>	<u>(12.733.744.296,97)</u>	<u>73.509.759.460,16</u>	<u>4.374.940.155,77</u>	<u>279.493.985.251,32</u>
Changement de méthode comptable	-	-	-	-	-	-
Correction d'erreurs	-	-	-	-	-	-
Autres produits et charges	-	-	-	-	-	-
Affectation résultat & report à nouveau	-	-	-	4.374.940.155,77	(4.374.940.155,77)	-
Opération en capital	459.240.205,04	284.834.210,33	(472.548.473,39)	(97.142.050,77)	-	174.383.891,21
Résultat net Exercice 2019	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>37.957.738.142,11</u>	<u>37.957.738.142,11</u>
Solde au 31 Décembre 2019	<u>201.801.144.118,43</u>	<u>13.285.960.229,30</u>	<u>(13.206.292.770,36)</u>	<u>77.787.557.565,16</u>	<u>37.957.738.142,11</u>	<u>317.626.107.284,64</u>



Rapport spécial
du Commissaire aux comptes
relatifs aux articles 18 et 19 de la Loi 2004-014 du 19 Août 2004
Exercice clos au 31 Décembre 2019

Mesdames et Messieurs les Administrateurs
et Monsieur le Directeur Exécutif de la
Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité
de Madagascar

Nous n'avons été informés d'aucune opération réalisée au cours de l'exercice 2008 entrant dans le cadre des articles 18 et 19 ci-dessous de la loi n° 2004-014 du 19 Août 2004 portant refonte du régime des Fondations à Madagascar, n'avons pas identifié aucune opération s'y rapportant dans les comptes financiers au 31 Décembre 2019.

Selon l'Article 18 : La Fondation ne peut accorder de prêts, de découverts en compte courant, de subventions ni de libéralités directement ou par personne interposée aux membres du Conseil d'administration, de la direction exécutive, aux Commissaires aux Comptes ou aux gestionnaires de fonds.

De même, la Fondation ne peut se porter caution ni donner aval à des engagements pris par eux envers les tiers. Cette interdiction s'étend aux conjoints, aux parents et alliés jusqu'au quatrième degré inclus.

Les actes pris en violation des interdictions édictées aux alinéas précédents sont nuls et de nul effet.

Les bénéficiaires et les auteurs de tels actes sont passibles de dommages-intérêts envers la Fondation sans préjudice des sanctions disciplinaires.

Selon l'Article 19 : Les contrats de prestation de services conclus entre les Fondateurs/ donateurs ou leurs représentants et la Fondation sont soumis à l'autorisation préalable du Conseil d'administration et communiqués aux Commissaires aux Comptes qui établissent un rapport spécial à ce titre. Tous les bailleurs/ donateurs de la Fondation concernée sont destinataires de ce rapport spécial.

Antananarivo, le 02 Juin 2020
Le Commissaire aux comptes
Delta Audit


Justine RAHELIARINORO
Partner


Denis RATSIMANDRESY
Partner



Après une année de consolidation en 2019, la FAPBM se prépare à aborder une nouvelle étape de son développement.

Les défis à relever sont plus grands avec la pandémie du Covid-19 qui s'est étendue au monde entier au

premier semestre 2020, pandémie dont les conséquences sur la biodiversité malgache et les communautés locales riveraines risquent d'être désastreuses à moyen et long terme.

Dans ce contexte, il est réconfortant de constater que la FAPBM est une institution pérenne. Nos perspectives pour les deux années à venir sont claires : Parce que les aires protégées ont besoin de plus de financements, nous renforcerons nos capacités financières à travers l'accroissement de notre capital et la mobilisation de fonds innovants. A cet égard, la FAPBM a signé à la fin de l'année 2019 une convention avec GEF 6 - WWF afin de financer les aires marines protégées. Le cap des 100 millions USD de capital est à notre portée et nous visons déjà un prochain cap, celui des 150 millions USD. Ceci nous permettra de mieux appuyer les aires protégées que nous finançons déjà, et d'en financer de nouvelles.

Nos financements devront aussi être plus efficaces. Nous renforcerons ainsi les outils internes de gestion en mettant à jour nos manuels de financement et de priorisation. C'est aussi dans cet objectif que la Fondation va mettre en place le Fonds d'Appui au Renforcement des nouvelles aires protégées. Nous allons par ailleurs développer une politique de bonne conduite, une politique de genre, un mécanisme de gestion de plaintes, une politique de gestion environnementale et sociale, et des positionnements sur des thématiques telles que le reboisement, les espèces invasives et le changement climatique. Mais nous n'oublions pas les communautés qui sont engagées dans la

gestion des aires protégées ou qui vivent à proximité. Nous accroîtrons les activités de développement en leur faveur. Sur le plan international enfin, nous travaillerons pour que la FAPBM soit présente dans les discussions visant à trouver des solutions durables à la conservation de la biodiversité.

Avec une éthique forte et une gouvernance solide, la FAPBM sera ainsi armée pour restituer aux générations futures la biodiversité que notre génération a hérité de nos ancêtres.

Alain Liva Raharijaona
Directeur Exécutif



Annexe : Les gestionnaires des aires protégées financées par la FAPBM

Madagascar National Parks

Madagascar National Parks est l'organisme chargé de la gestion des parcs nationaux de Madagascar. Créée en 1990, l'association a été reconnue d'utilité publique via le décret n° 91-592 du 4 décembre 1991.

Sites gérés financés par la FAPBM :

RS Ambatovaky ; PN Andohahela ; RS Ankarana ; PN Baie de Baly ; PN Bemaraha ; PN Isalo ; PN Mananara-Nord ; RS Manombo ; RS Marotandrano ; PN Masoala ; PN Midongy Befotaka ; PN Mikea ; PN Montagne d'Ambre ; PN Ranomafana ; PN Sahamalaza ; RNI Tsaratanana ; PN Zahamena.

Association ASITY

Créée en 2003, l'association Asity est une association nationale spécialisée dans les recherches scientifiques sur les oiseaux.

Sites gérés financés par la FAPBM :

CMI (V) - CMK (V)

Association FANAMBY

L'association Fanamby a été créée en 1997 et adopte une approche ascendante en impliquant tous les acteurs dans tout le processus de gestion et appuie le développement socio-économique de la population rurale riveraine aux aires protégées.

Sites gérés financés par la FAPBM :

Loky Manambato (V)

BCM - Biodiversity Conservation Madagascar

Créée en 2002, BCM ou Biodiversity Conservation Madagascar, a adopté le système de paiement pour les services écosystémiques dans sa gestion d'aire protégée.

Sites gérés financés par la FAPBM :

Beanka (VI)

GERP - Groupe d'Etude et de Recherche sur les Primates

GERP a été créé en 1994 et sa gestion d'une aire protégée à Madagascar a débuté en 2008. GERP est un groupe de primatologues malagasy, ayant un statut d'association nationale qui met la science au service de la gestion d'une aire protégée.

Sites gérés financés par la FAPBM :

Maromizaha (VI)

MBG - Missouri Botanical Garden

ONG internationale créée en 1993 aux États-Unis, le MBG a commencé la gestion d'une aire protégée en 2002 à Madagascar. Il s'agit d'une organisation spécialiste de botanique et en espèces floristiques.

Sites gérés financés par la FAPBM :

Analalava (IV) - Oronjia (V)

MNHN - Museum National d'Histoire Naturelle

MNHN est une institution publique française créée en 1793 qui a commencé à gérer des aires protégées à Madagascar en 2000. MNHN a adopté dans la gestion d'Antrema les recherches appliquées, la recherche fondamentale et la conservation en collaboration avec des universités de Madagascar.

Sites gérés financés par la FAPBM :

Antrema (VI)

SAGE - Service d'Appui à la Gestion Environnementale

Créée en 2002, SAGE ou Service d'Appui à la Gestion Environnementale est un organisme rattaché au Ministère de l'Environnement. Sa mission principale est l'intégration de la dimension environnementale dans le processus de développement et de lutte contre la pauvreté. SAGE gère des aires protégées à Madagascar depuis 2007.

Sites gérés financés par la FAPBM :

Montagne des Français (V)

TPF - The Peregrine Fund

TPF est une ONG internationale créée en 1970 aux États-Unis et implantée à Madagascar depuis 1990. Sa vocation est la conservation des espèces endémiques et menacées d'extinction, en particulier les oiseaux de proie, les oiseaux d'eau, et de leurs habitats.

Sites gérés financés par la FAPBM :

Mandrozo (V) - Tsimembo Manambolomaty (V)

WCS - Wildlife Conservation Society

Créée en 1895 aux États-Unis et implantée à Madagascar depuis 1993, WCS ou Wildlife Conservation Society a commencé la gestion d'une aire protégée à Madagascar en 1997. Sa mission est de sauvegarder la biodiversité et des espaces naturels par une démarche scientifique, des mesures de conservation et de l'éducation du citoyen.

Sites gérés financés par la FAPBM :

Makira (II)

RBG Kew

RBG Kew (Royal Botanical Gardens Kew) est une ONG britannique créée en 1759 et implantée à Madagascar depuis 1983 sous l'appellation de Kew Madagascar Conservation Center (KMCC). Elle est spécialisée dans la recherche et la conservation de la biodiversité des plantes et travaille en étroite collaboration avec les universités de Madagascar.

Sites gérés financés par la FAPBM :

Massif d'Itremo (V)





+261 (0) 20 22 605 13



mail@fapbm.org



Lot IIK 44 bis Ankadivato
101 Antananarivo
MADAGASCAR

www.fapbm.org



@FAPBM



Fondation pour les Aires
Protégées et la Biodiversité
de Madagascar